

## Registre des Délibérations du Conseil Municipal

# DE LA VILLE DE BEGLES

## SÉANCE DU 13 février 2024

### DÉLIBÉRATION N°2024\_001

**OBJET : RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES DU BUDGET PRIMITIF 2024**

L'an deux mil vingt quatre et le 13 février, le Conseil Municipal de la Ville de Bègles s'est réuni Salle du conseil sous la présidence de Monsieur Clément ROSSIGNOL PUECH, Maire de Bègles, en suite de la convocation adressée le **7 février 2024**.

**Étaient présents : M. Clément ROSSIGNOL PUECH, Mme Edwige LUCBERNET, M. Marc CHAUVET, Mme Nadia BENJELLOUN-MACALLI, M. Vincent BOIVINET, Mme Amélie COHEN-LANGLAIS, M. Olivier GOUDICHAUD, Mme Fabienne CABRERA, M. Pierre OUALLET, Mme Christelle BAUDRAIS, Mme Catherine CAMI, M. Xavier-Marie FEDOU, Mme Bénédicte JAMET DIEZ, M. Jacques RAYNAUD, Mme Isabelle TARIS, M. Benoît D'ANCONA, M. Pascal LABADIE, Mme Sadia HADJ ALBELKADER, Mme Sylvaine PANABIÈRE, M. Guénoé JAN, Mme Typhaine CORNACCHIARI, Mme Laure DESVALOIS, M. Florian DARCOS, M. Idriss BENKHELOUF, M. Aurélien DESBATS, M. Christian BAGATE, M. Mohammed MICHRAFY, M. Alexandre DIAS, Mme Isabelle TEURLAY NICOT.**

**S'étaient fait excuser et avaient donné délégation :**

**Mme Marie-Laure PIROTH donne procuration à M. Marc CHAUVET, M. Nabil ENNAJHI donne procuration à Mme Isabelle TARIS, Mme Fabienne DA COSTA donne procuration à M. Christian BAGATE, M. Christophe THOMAS donne procuration à M. Mohammed MICHRAFY, M. Kewar CHEBANT donne procuration à M. Xavier-Marie FEDOU.**

**Absente :**

**Mme Seynabou GUEYE**

**Secrétaire de la séance : Olivier GOUDICHAUD**

Monsieur Xavier-Marie FEDOU expose :

L'Article L2312-1 du Code Général des Collectivités territoriales prévoit que dans les communes de plus de 3.500 habitants, le Maire présente au Conseil municipal, dans un délai de 2 mois précédant l'examen du budget primitif, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels de la commune ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Dans les communes de plus de 10.000 habitants, le ROB s'est enrichi d'informations relatives à la structure des effectifs, aux dépenses de personnel et à la durée effective du travail dans la commune.

Ce rapport donne lieu à un débat au Conseil municipal, dont il est pris acte par une délibération spécifique et doit être transmis au représentant de l'Etat.

Il doit faire l'objet d'une mise à disposition du public et d'une publication sur le site internet de la Ville.

Ce rapport sur les orientations budgétaires (ROB), présente les hypothèses retenues pour construire le projet de budget, les engagements pluriannuels, notamment en matière de programmation d'investissements, les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement et en investissement, ainsi que des informations relatives à la structure et à la gestion de l'encours de dette.

Le présent rapport mis en annexe de la délibération a été élaboré afin de servir de base aux échanges du Conseil municipal.

Il détaille les principaux éléments de contexte économique internationaux et les incidences des dispositions du projet de loi de programmation de finances pour 2024. Il intègre leurs impacts prévisibles sur la métropole et la commune.

Seront abordées la situation des finances de la Ville au 31 décembre 2023, les grandes lignes du budget primitif 2024 et les orientations générales pour les années suivantes, constituant l'horizon de notre prospective.

Suit une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses de personnel et des effectifs.

Ce rapport ne constitue qu'un stade préliminaire à la procédure de l'élaboration budgétaire et ne comporte pas de caractère décisionnel.

**Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :**

**Le Conseil municipal,**

**ENTENDU le rapport de présentation**

**VU** l'article L2312-1 du Code général des collectivités territoriales

**VU** la Loi dite ATR loi Administration territoriale de la République du 06 février 1992

**VU** l'article 107 de la Loi portant nouvelle organisation territoriale de la République (Loi Notre) du 07 août 2015

**VU** le Décret D2312-3 du CGCT en date du 24 juin 2016

**VU** la présentation en commissions réunies du 05 février 2024

**ENTENDU le rapport de présentation**

**CONSIDÉRANT** qu'il convient de prendre acte de la présentation du rapport dans les 2 mois précédant le vote du Budget

**CONSIDÉRANT** que la date prévue pour le vote de ce budget est le 26 mars 2024

**DÉCIDE**

**Article 1** : De prendre acte de la communication de l'ensemble du rapport dans les délais prévus qui seront publiés sur le site internet de la Ville.

**Article 2** : La délibération et l'ensemble du rapport feront l'objet d'une transmission au représentant de l'Etat.

VOTANTS : 34		VOIX
Pour	34	

**LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE DU RAPPORT À L'UNANIMITÉ**

**Fait et délibéré le 13 février 2024**

**LE/LA SECRÉTAIRE DE SÉANCE,**

**Olivier GOUDICHAUD**

**POUR EXTRAIT CONFORME,**

**LE MAIRE,**

**M. Clément ROSSIGNOL PUECH**

# RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2024

*Un plan d'investissements inédit  
financé grâce à des efforts de gestion cumulés,  
un recours à l'emprunt et sans augmentation des taux d'imposition*

- **Budget 2024**
- **Prospective 2025-2028**
- **Structure et évolution des effectifs et des dépenses de personnel**



# LE CONTEXTE NATIONAL

CONTEXTE GÉNÉRAL D'ÉLABORATION DU BUDGET 2024 : UNE SITUATION ÉCONOMIQUE PERTURBÉE ET UN CONTEXTE BUDGÉTAIRE CONTRAINT, MALGRÉ L'INTERVENTION DE L'ÉTAT

Croissance  
entre 0,9 et  
1,4 %

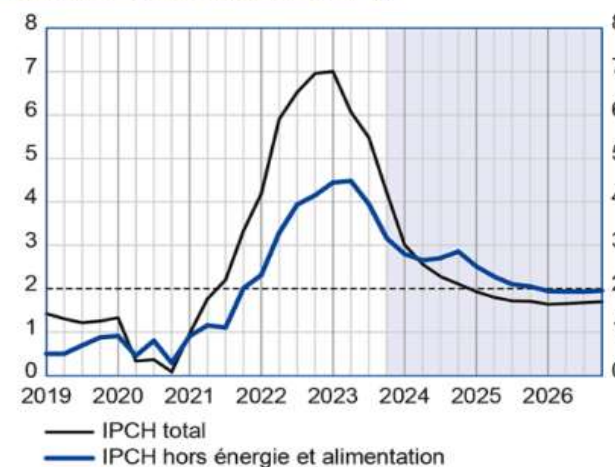
Déficit public  
149,6 Mds€

Inflation en  
régression  
2,5 %

Tx  
d'endettement  
109,7 % du  
PIB

## Graphique 3 : IPCH et IPCH hors énergie et alimentation

(glissement annuel de séries trimestrielles, en %)



Note : IPCH, indice des prix à la consommation harmonisé.

Sources : Insee jusqu'au troisième trimestre 2023, projections Banque de France sur fond bleuté.

# La loi de finances 2024

## Une incitation à la maîtrise des dépenses publiques des collectivités

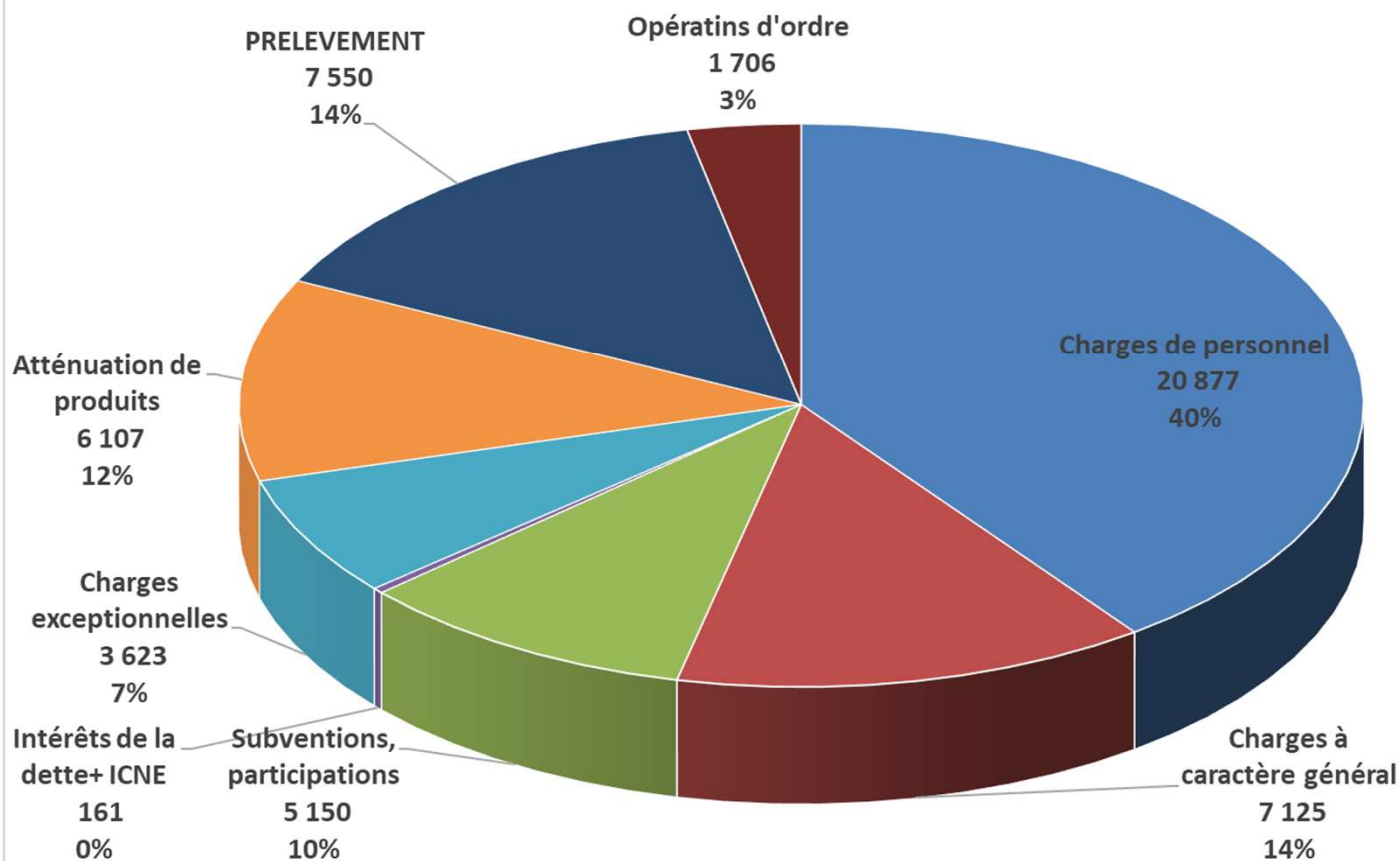
- **Au niveau national, l'objectif d'évolution de dépenses réelles de fonctionnement, exprimé en pourcentage, en valeur et à périmètre constant, s'établit comme suit (-0,5 % / inflation prévisionnelle)**
- **Augmentation de la dotation globale de fonctionnement de + 320 M€/2023 (Dotation de Solidarité Urbaine et Dotation de solidarité Rurale)**
- **Bouclier tarifaire et amortisseur d'électricité maintenus en 2024 mais avec de nouvelles modalités d'octroi et d'éligibilité (attente décision par décret)**
- **Revalorisation des bases fiscales de 3,9 % (7,1 % en 2023)**
- **Dotation de soutien à l'investissement local avec un fléchage sur la transition écologique**

# BUDGET 2024



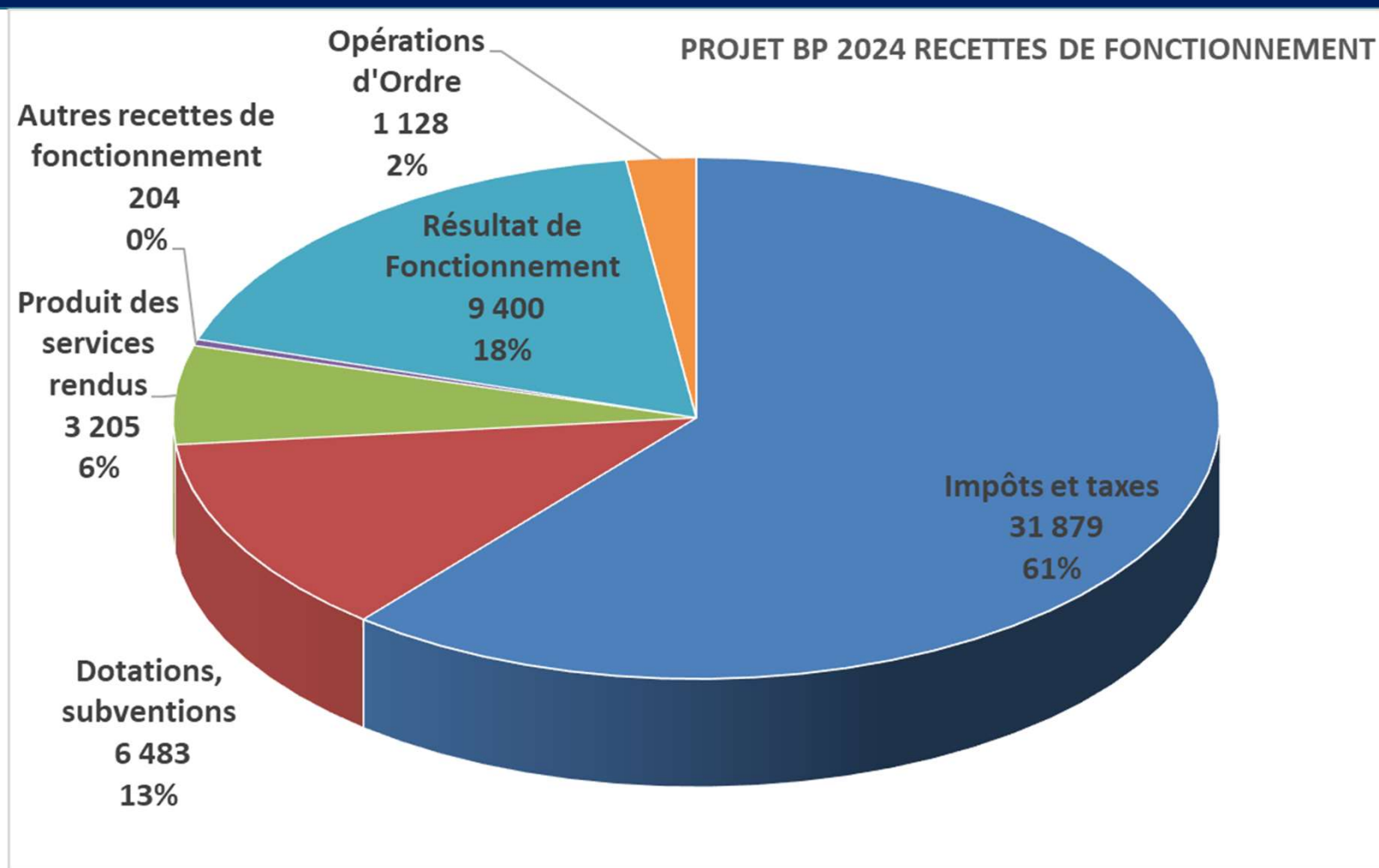
# BUDGET 2024 : PROJET D'EQUILIBRE DES DEPENSES ET RECETTES DE FONCTIONNEMENT

PROJET BP 2024 DEPENSES DE FONCTIONNEMENT



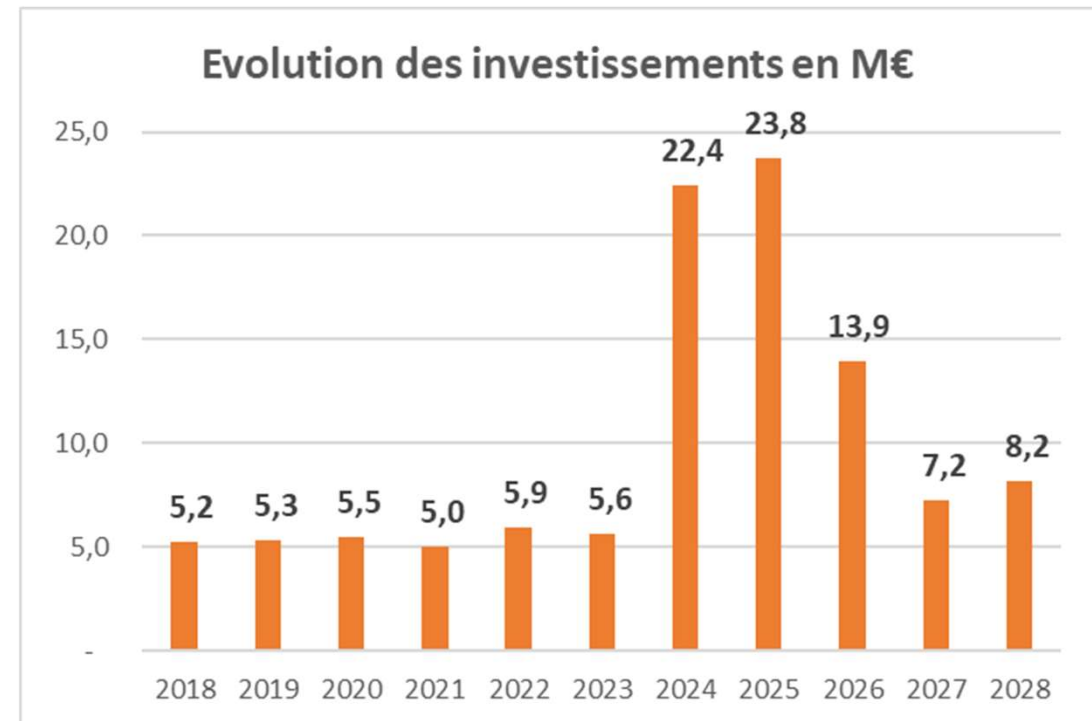


# BUDGET 2024 : PROJET D'EQUILIBRE DEPENSES ET RECETTES DE FONCTIONNEMENT



## BUDGET 2024 : UN PLAN D'INVESTISSEMENTS EXCEPTIONNEL

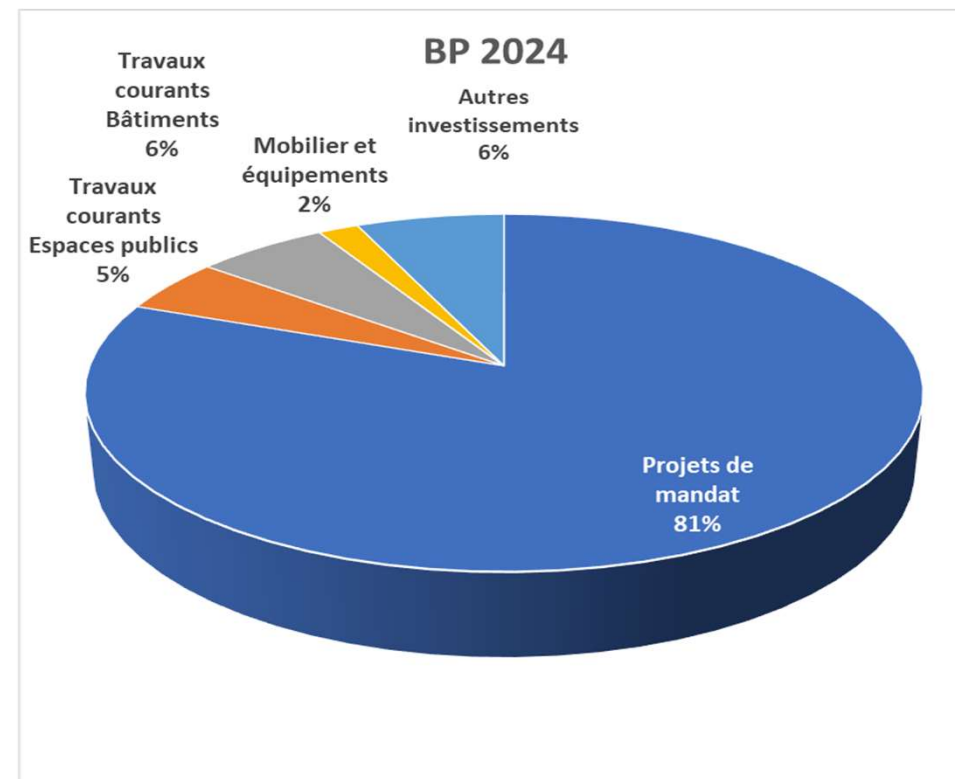
- Près de 22 M€ d'investissements depuis 2020 et un bilan de mi-mandat déjà conséquent,
- 63 M€ de plus seront investis d'ici 2026,
- La moyenne des investissements entre 2018 et 2023 est de 5.4 M€ par an. Elle passe à 15 M€ entre 2024 et 2028.



## BUDGET 2024 : DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT

En K€	BP 2023	BP 2024
Projets de mandat	5 194	18 119
Travaux courants Espaces publics	1 163	1 087
Travaux courants Bâtiments	1 041	1 329
Mobilier et équipements	392	405
Autres investissements <i>ACI, sub Euratlantique, acquisitions</i>	2 347	1 479
<b>TOTAL</b>	<b>10 137</b>	<b>22 418</b>

- **22,4 M€ au BP 2024**
- **2 fois plus qu'au BP 2023**
- **81% consacrés aux projets de mandat contre 51% au BP 2023**
- **3,5 M€ de reports 2023**



# BUDGET 2024 : FOCUS SUR LES PROJETS STRUCTURANT DU MANDAT

## Les projets structurants du mandat :

- **9 M€ consacrés aux écoles,**
- **5,6 M€ pour la nouvelle cuisine centrale municipale et sa cuisine pédagogique**
- **Premières dépenses pour gymnase polyvalent et ses 2 salles**
- **Premières dépenses pour le musée et son auditorium**
- **1,8 M€ pour le parc des sœurs dans la perspective de son acquisition (négociation en cours avec Clairsienne)**
- **Poursuite du plan Energie : 759 K€**
- **Lancement d'un COPIL : rénovation et réagencement de l'Estey et de la Bibliothèque**

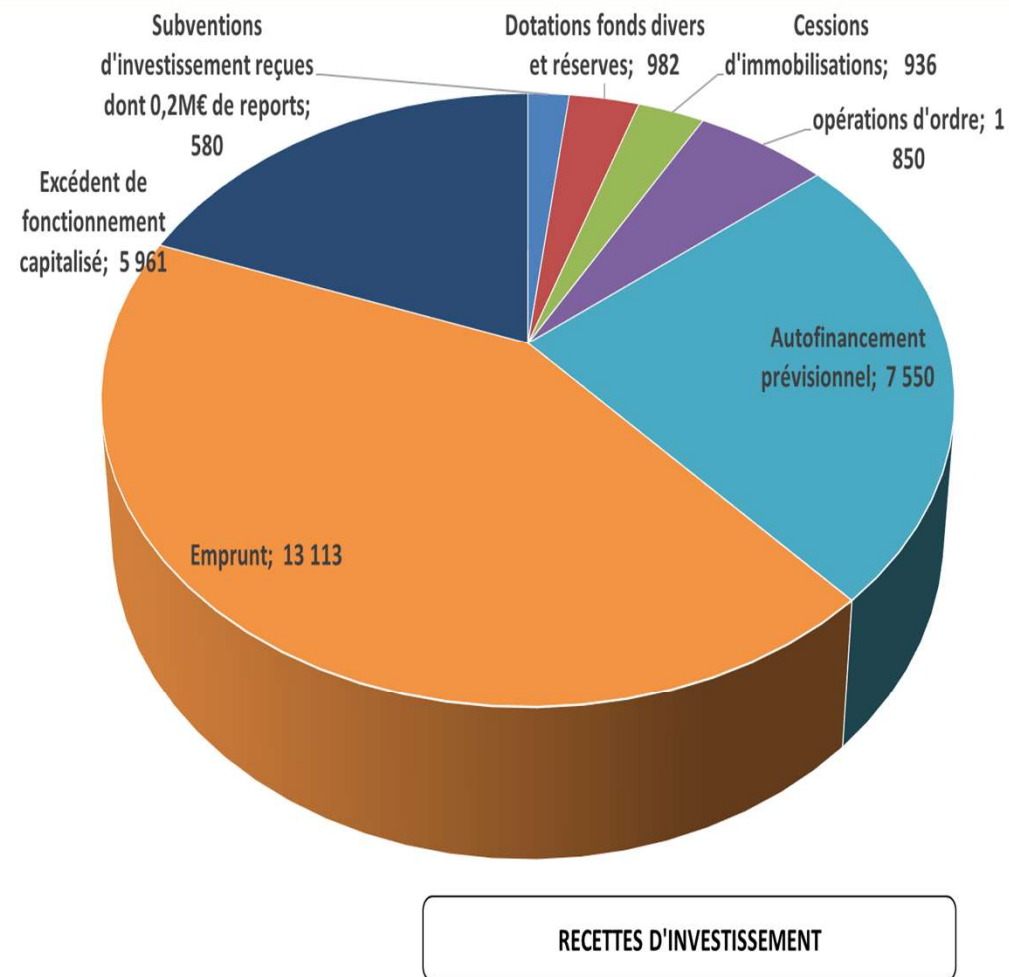
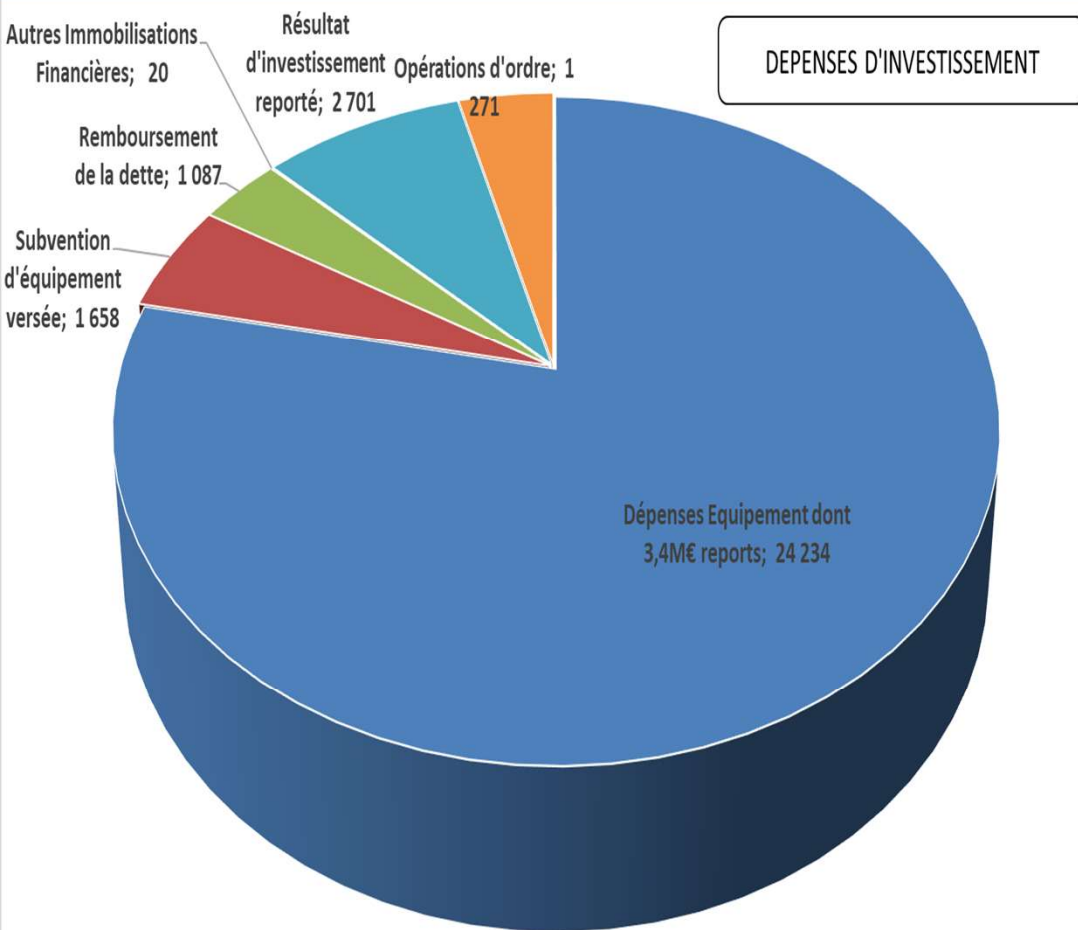
Politique	Libellé	Reports 2023 sur 2024	BP 2024
EDUCATION	Création Groupe Scolaire Prévert	5 058 €	6 050 000 €
	Joliot Curie : Rénovation de l'école Elémentaire - Suite	1 458 €	65 677 €
	Gambetta : Transformation des logements de fonction en pôle administratif	- €	100 870 €
	Nouvelle école Malala Yousafzai	131 594 €	2 300 539 €
	Extension du restaurant scolaire Buisson	593 297 €	561 468 €
	Plan Végétalisation cours d'école - SEMBAT	48 238 €	69 688 €
	Plan Végétalisation cours d'école - LANGEVIN	99 680 €	- €
PETITE ENFANCE	Maison de l'Enfant et des Parents	225 350 €	50 000 €
ALIMENTATION	Nouvelle cuisine centrale municipale	1 350 €	5 620 000 €
SPORT	Gymnase polyvalent	13 440 €	190 000 €
CULTURE	Musée de la Création Franche et son auditorium	- €	300 000 €
ESPACE PUBLIC	Parc Sœurs de la Charité	- €	1 800 000 €
	Plan aires de jeux (création)	5 663 €	- €
	Plan mobilité	- €	50 000 €
	Plan végétalisation	- €	50 000 €
	Végétalisation Parvis Gambetta	68 579 €	151 421 €
	Espace Public des Terres Neuves	42 626 €	- €
ENERGIE-PATRIMOINE (décret tertiaire)	Plan Energie : Photovoltaïque	- €	89 000 €
	Plan Energie : Actions de Performance Energétique (APE) sur les systèmes et les bâtiments	580 246 €	670 000 €
<b>TOTAL</b>		<b>1 816 579 €</b>	<b>18 118 663 €</b>

## BUDGET 2024 : RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT

	BP 2023	BP 2024
FINANCEMENTS PROJETS DE MANDATS	266 306 €	330 000 €
AUTRES SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES		15 810 €
FDAEC	110 000 €	110 000 €
TAXE D'AMENAGEMENT	480 000 €	500 000 €
FCTVA	432 000 €	472 000 €
CESSION	1 192 000 €	936 000 €
AUTRES RECETTES		- €
<b>TOTAL</b>	<b>2 480 306 €</b>	<b>2 363 810 €</b>

**Recettes légèrement en baisse par rapport au BP 2023 auxquelles s'ajoutent 234 K€ de reports.**

# BUDGET 2024 : PROJET D'EQUILIBRE DU BUDGET D'INVESTISSEMENT EN M€ : 30,9 M€



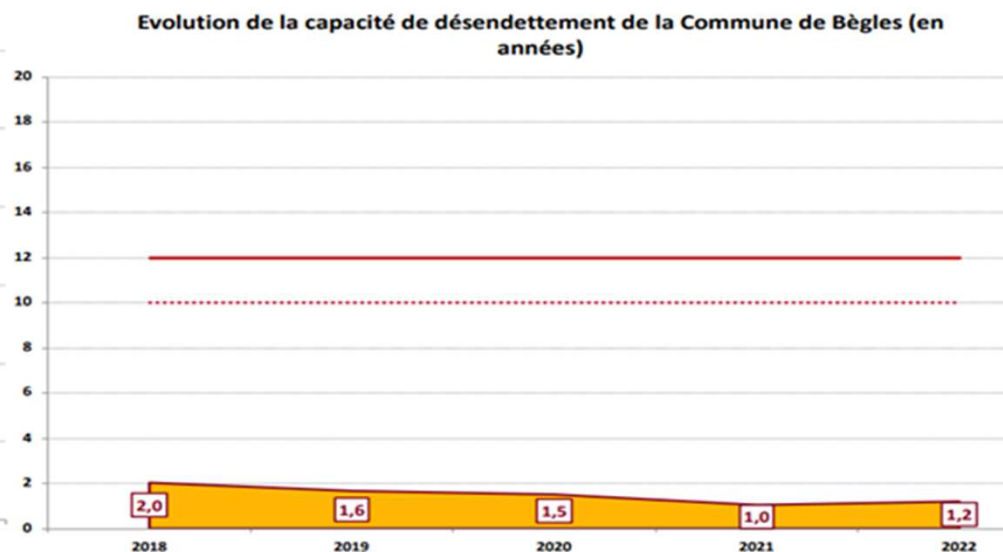
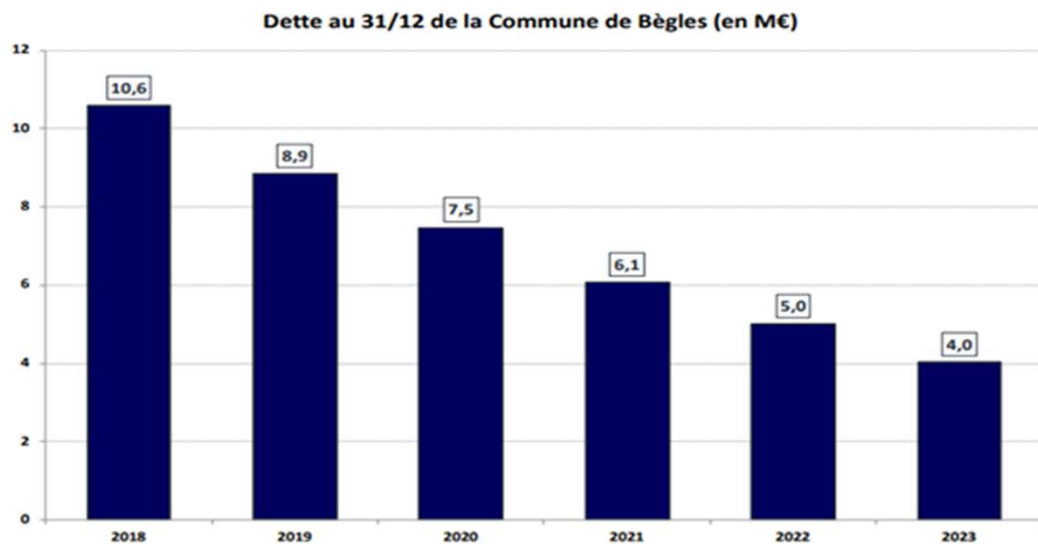
# PROSPECTIVE FINANCIERE 2025-2028



## PROSPECTIVE : IMPACT SUR LES GRANDS EQUILIBRES FINANCIERS

### Indicateurs financiers satisfaisants : au 1<sup>er</sup> janvier 2024 une situation financière saine

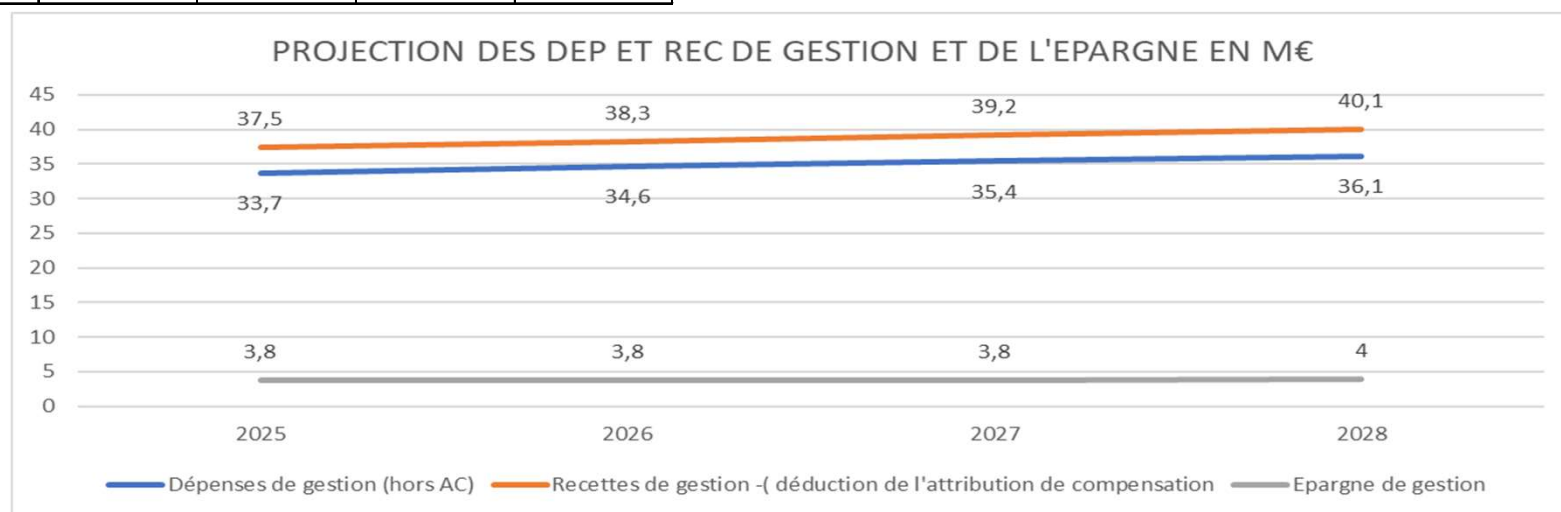
- Une dette par habitant de 126 €/hab pour (1 006€/hab pour les communes de même strate / données DGCL 2022)
- Une capacité de désendettement < à 1,2 ans (6,3 années en moyenne pour l'ensemble des communes)





## PROSPECTIVE : HYPOTHESE POUR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

EN M€	2025	2026	2027	2028
Dépenses de gestion (hors AC)	33,7	34,6	35,4	36,1
Recettes de gestion - (déduction de l'attribution de compensation )	37,5	38,3	39,2	40,1
Epargne de gestion	3,8	3,8	3,8	4,0



## PROSPECTIVE : FOCUS SUR LES PROJETS STRUCTURANTS

### Concentration des dépenses d'investissement sur les projets phare (estimation totale en € TDC) :

- Plan Ecoles : 27 M€
- Nouvelle cuisine centrale municipale et sa cuisine pédagogique : 9,6 M€
- Nouveau gymnase polyvalent et ses 2 salles : 5,6 M€ et rénovation du gymnase Boyer : 1,15 M€
- Nouveau musée de la Création de France et son auditorium : 1,4 M€
- Parcs : parc des Sœurs, parc de la Maye De Bernet, square Chopin
- Plan Energie : 2,5 M€ (dont photovoltaïque et Réseau de Chaleur Urbain)
- Bibliothèque et centre social et culturel l'Estey : réhabilitation et réagencement des espaces dans le cadre des travaux courants des bâtiments.

Politique	Libellé	2025	2026	2027	2028
EDUCATION	Création Groupe Scolaire Prévert	10 582 932 €	967 000 €	- €	- €
	Joliot Curie : Rénovation de l'école Elémentaire -	190 959 €	3 014 512 €	- €	- €
	Gambetta : Transformation des logements de fonction en pôle administratif	652 245 €	- €	- €	- €
	Extension du restaurant scolaire Buisson	36 959 €	- €	- €	- €
	Plan Végétalisation cours d'école - SEMBAT	5 270 €	5 270 €	- €	- €
ALIMENTATION	Nouvelle cuisine centrale municipale	2 637 633 €	1 167 968 €	- €	- €
SPORT	Gymnase polyvalent	2 860 000 €	2 867 013 €	- €	- €
	Rénovation Gymnase Boyer	- €	- €	115 000 €	1 035 000 €
VIE ASSO / TRANSITION / CENSO	Rénovation et réaménagement Centre social et culturel l'Estey	TRAVAUX COURANTS BATIMENTS			
CULTURE	Rénovation et réaménagement de la Bibliothèque	TRAVAUX COURANTS BATIMENTS			
	Musée de la Création Franche et son auditorium	610 000 €	480 000 €	- €	- €
ESPACE PUBLIC	Parc Sœurs de la Charité	700 000 €	- €	- €	- €
	Plan mobilité	FINANCEMENT FPIC			
	Plan végétalisation	50 000 €	50 000 €	50 000 €	50 000 €
ENERGIE-PATRIMOINE (décret tertiaire)	Plan Energie : Photovoltaïque	88 800 €	268 800 €	115 200 €	150 000 €
	Plan Energie : Réseau de Chaleur Urbain	- €	- €	1 200 000 €	1 800 000 €
	Plan Energie : Actions de Performance Energétique (APE) sur les systèmes et les bâtiments	200 000 €	200 000 €	200 000 €	200 000 €
<b>TOTAL</b>		<b>18 614 797 €</b>	<b>9 020 563 €</b>	<b>2 080 200 €</b>	<b>3 335 000 €</b>

## PROSPECTIVE : LES AUTRES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

### ■ **Recadrage annuel à la baisse des travaux courants :**

Au regard de ce qui a déjà été accompli depuis le début du mandat, et afin de dégager des marges pour les projets structurants

- Bâtiments : baisse de 1.5 à 1.3 M€ par an,
- Espaces publics : baisse de 1.3 à 1 M€ par an.

### ■ **Matériel, mobilier et équipements : maintien du cadrage de 300 K€/an**

■ **ACI** versée à Bordeaux Métropole : ↗ à prévoir en lien avec les nouveaux coûts informatiques induits par les projets structurants.

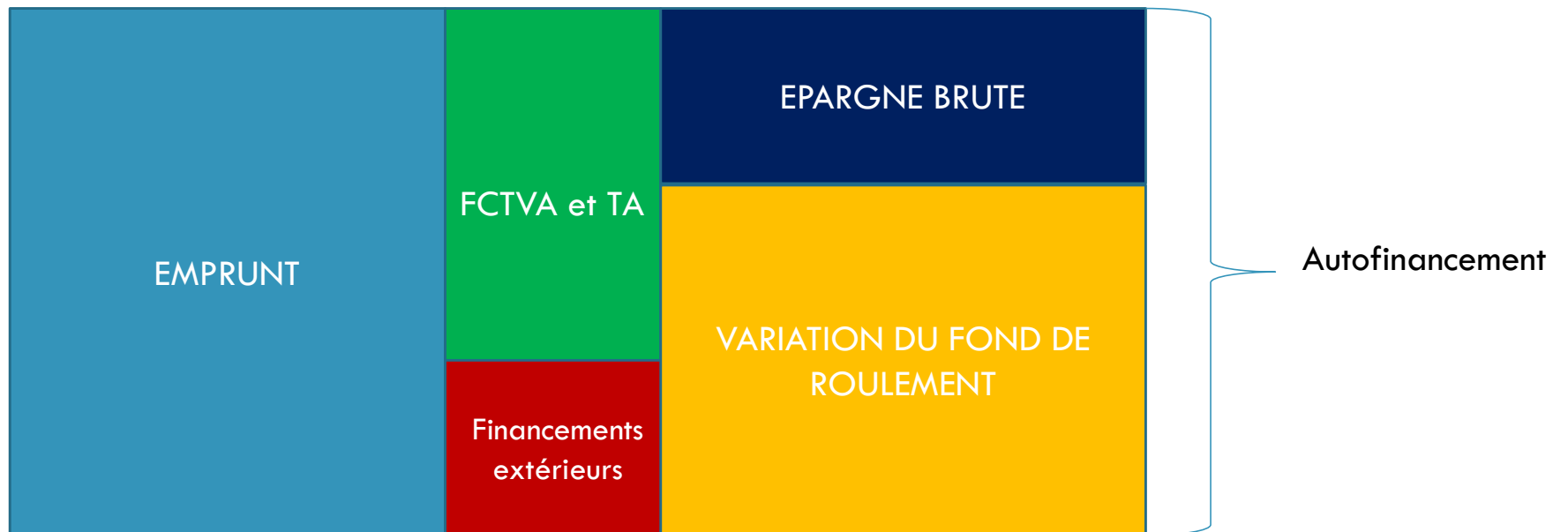
■ **Subvention OIN Bordeaux Euratlantique** : 453 K€ en 2025 et 2026, puis 685 K€/an jusqu'en 2040 pour un total de 10,5 M€ (projet de protocole 2024-2040 en cours d'élaboration)

## PROSPECTIVE : RECETTES D'INVESTISSEMENT -> Focus sur les financements extérieurs

### **11,5 M€ de subventions attendues, dont :**

- Plus de 6 M€ de Bordeaux Métropole pour le plan Ecoles,
- 1.7 M€ de la DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local) sur la base d'un projet par an,
- 1.7 M€ du Département, pour les écoles et les équipements sportifs,
- 1.05 M€ de Bordeaux Métropole dans le cadre du contrat de co-développement (CODEV) et de son règlement d'intervention (RI) Nature,
- 0.9 M€ de l'Agence Nationale du Sport pour les équipements sportifs.

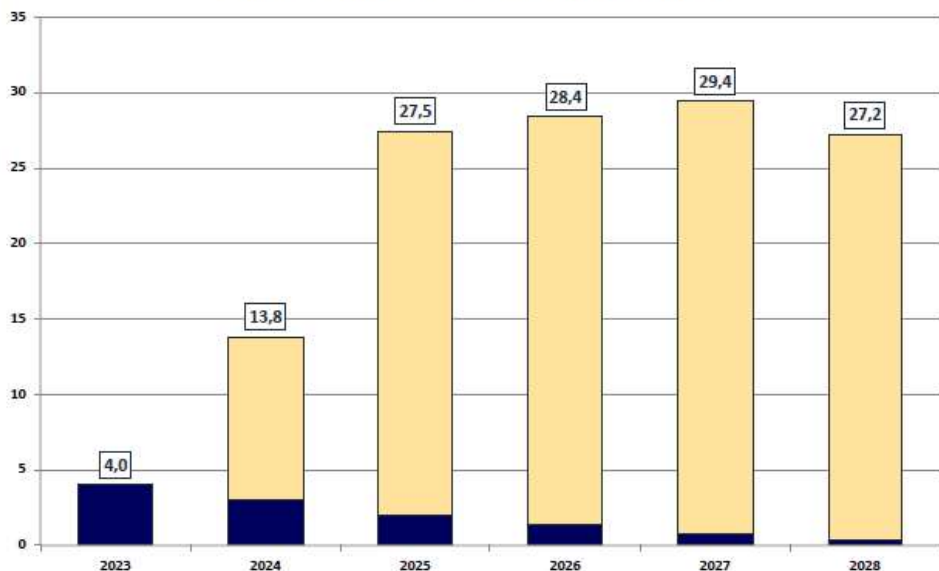
## PROSPECTIVE : FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS



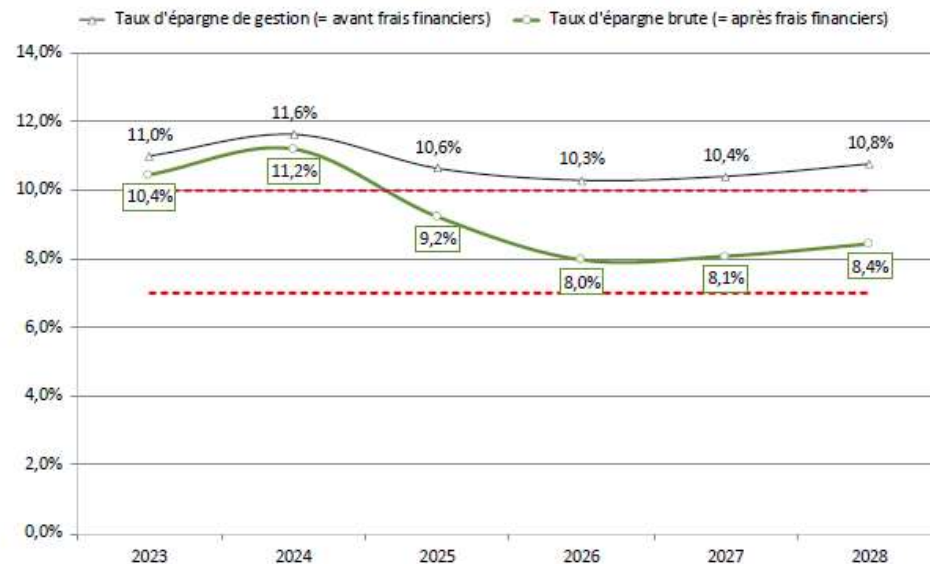
# PROSPECTIVE : IMPACT SUR LES GRANDS EQUILIBRES FINANCIERS

- Un niveau de dette de 27 M€ à l'horizon 2028
- Un taux d'épargne brute qui passe sous le seuil de vigilance mais reste au-dessus du seuil de risque
- Une capacité de désendettement toujours en dessous du seuil de vigilance.

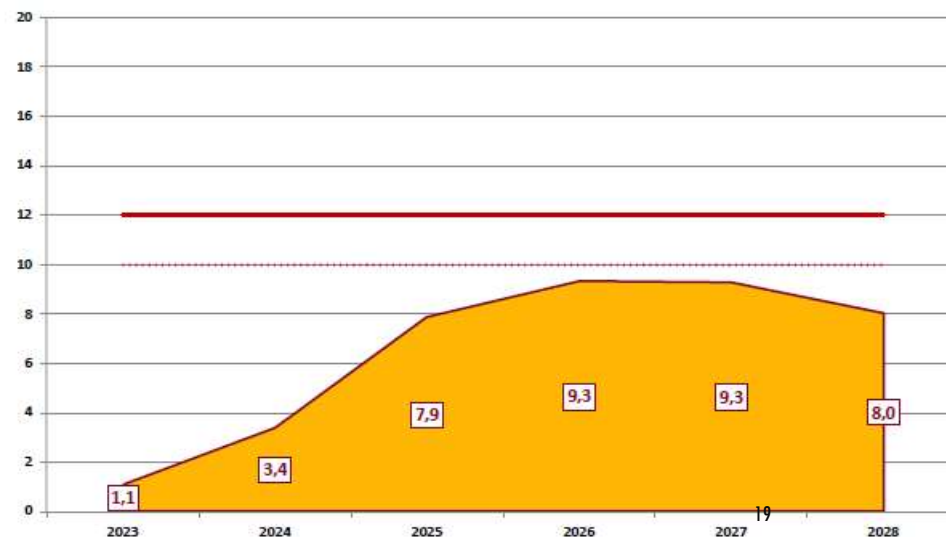
Dette au 31/12 de la Commune de Bègles (en M€)



Evolution des taux d'épargne de la Commune de Bègles (en % des RRF)



Evolution de la capacité de désendettement de la Commune de Bègles (en années)



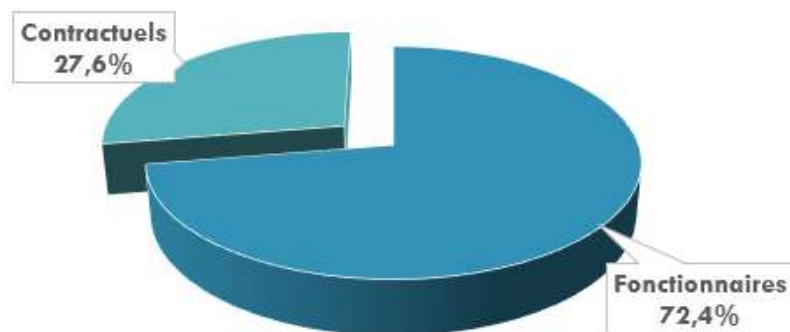
# **RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2024 :**

**Structure et évolution des effectifs et des dépenses de personnel**



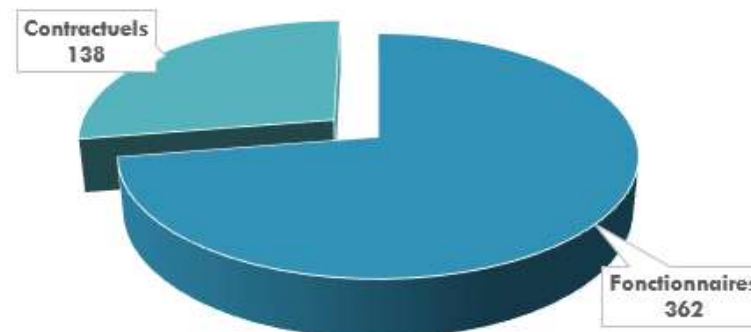
# STRUCTURE DES EFFECTIFS AU 31/12/2023

Les effectifs (%)



■ Fonctionnaires ■ Contractuels

Les effectifs (agents)

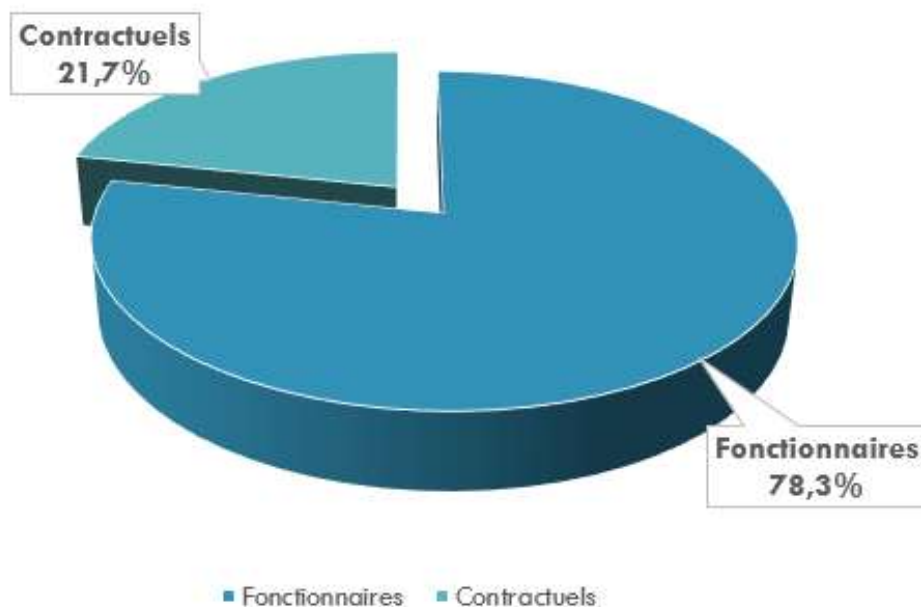


■ Fonctionnaires ■ Contractuels



# STRUCTURE DES DEPENSES AU 31/12/2023

## Répartition de la rémunération

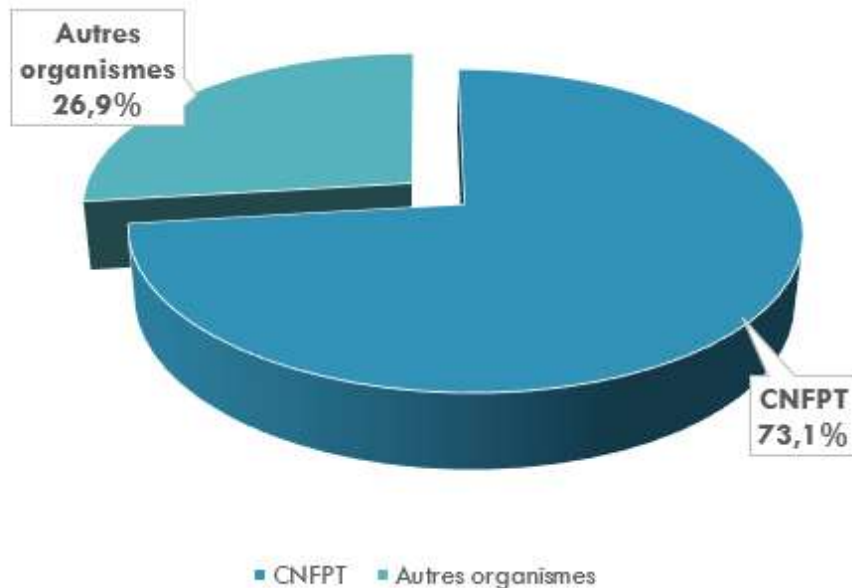


- Dépenses de Personnel = 51 % des dépenses de fonctionnement

- CA 2023 (Chapitre 012) = 19 477 885€

# FORMATION

## Répartition des dépenses de formation

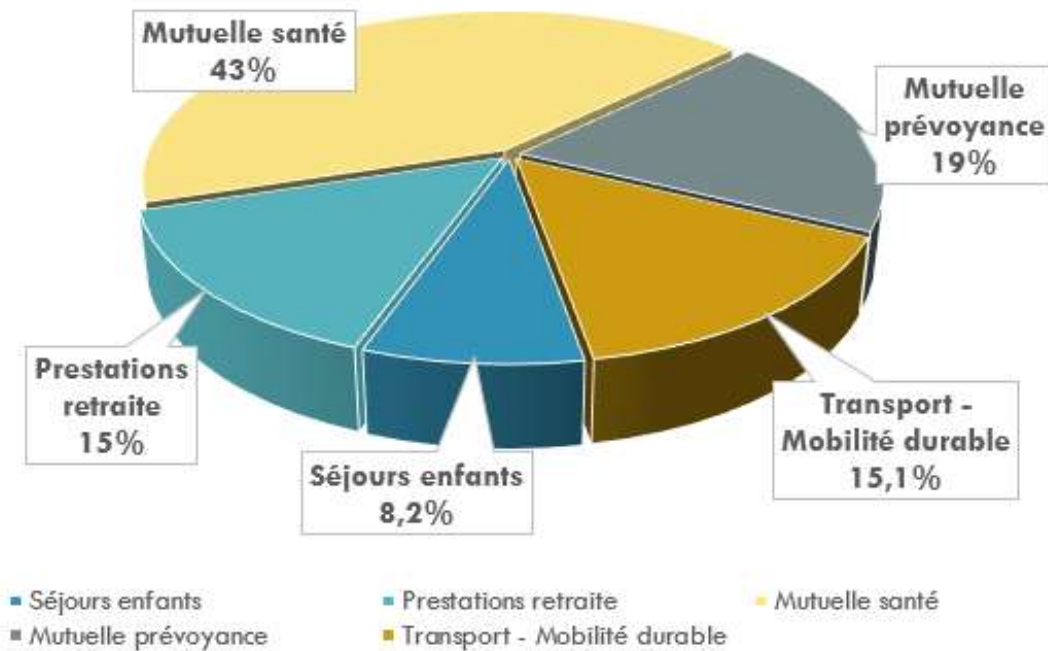


- En 2023, la Ville a consacré **41 011€** pour la formation de ses agents, en complément de la cotisation obligatoire au CNFPT (1%) équivalant à **111 437€**.

- Avec un budget global de **152 448€**, la dépense moyenne annuelle de formation par agent est de **305 €**

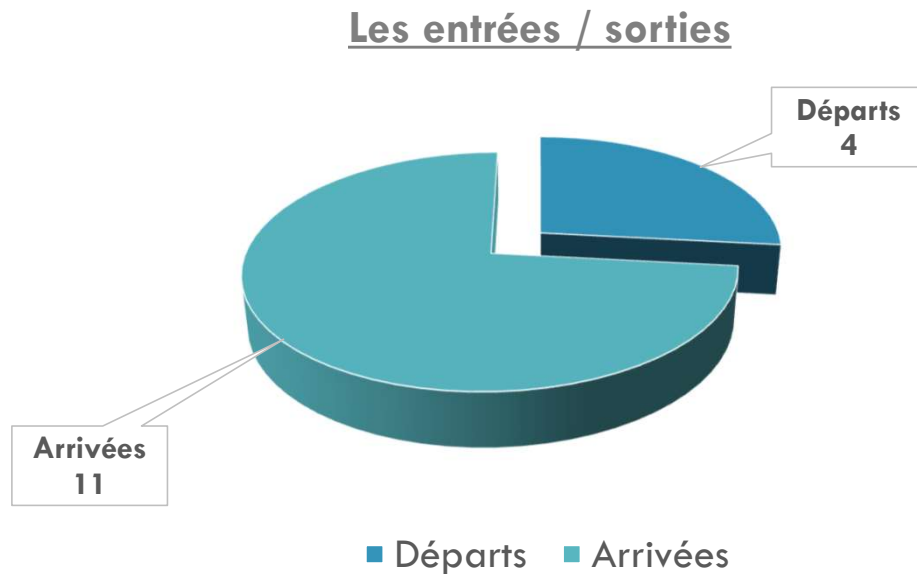
# ACTION SOCIALE

## Répartition des dépenses d'action sociale



- Le montant des éléments servis aux agents en matière d'action sociale en 2023, soit **224 003€**, représente **1,15 %** des dépenses de personnel.

# EVOLUTION DES EFFECTIFS



- **Départs** = 4 agents quitteront la collectivité en 2023

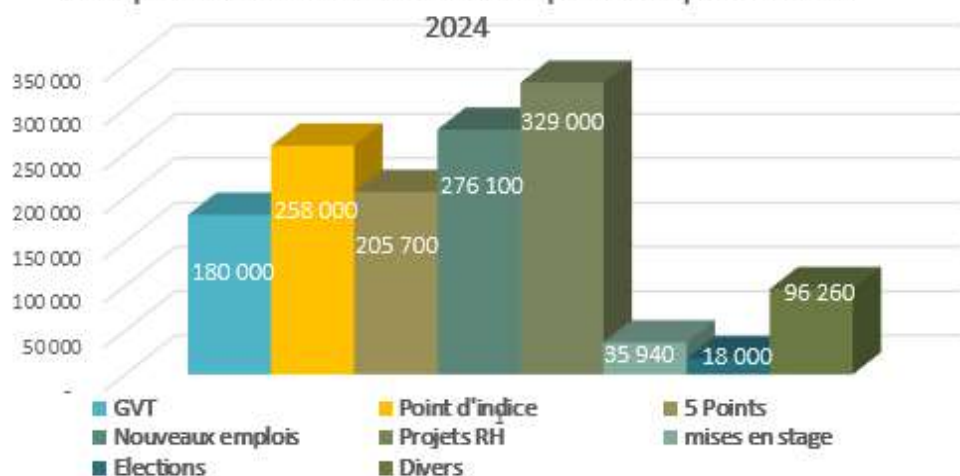
- **Arrivées** = 11 nouveaux postes seront créés en 2024 en raison de nouveaux besoins :

- ouverture de classes à la rentrée 2024,
- création d'un service développement économique et emploi,
- extension de la zone bleue et renforcement des missions d'ilotage des ASVP et de la PM.

1 des postes sera attribué à un agent en reclassement.

# DETAIL DES ECARTS BP 2024 / CA 2023

Principaux facteurs d'évolution des dépenses en personnel en



L'évolution prévue des dépenses de personnel pour 2024 s'élève à 1 399 000€ soit une **augmentation de 7,18 %** par rapport au Compte Administratif 2023.

L'évolution des dépenses au Budget Primitif 2024 est essentiellement due:

- **aux mesures imposées par l'Etat** (augmentation de la valeur du point d'indice, attribution des 5 points) qui représentent **463 700€**, soit **33,1 %** de l'augmentation du 012.
- **aux projets RH** d'une valeur de **329 000€** soit **23,5%** de l'augmentation avec la revalorisation du RIFSEEP (230 000€), l'augmentation de la participation employeur à la complémentaire santé (22 000€), l'attribution de la prime pouvoir d'achat (77 000€).
- **La création de nouveaux emplois** d'une valeur de **276 100€**, soit **19,7%** de l'augmentation
- Enfin, **les mises en stage** prévues représentent **2,6%** des dépenses supplémentaires de personnel soit **35 940€**.
- A ces dépenses, s'ajoutent les dépenses des **élections européennes (18 000€)** ainsi que **divers éléments** pour un budget de **96 260€**, (augmentation de la prise en charge des abonnements de transport, versement d'indemnités chômage, augmentation du nombre d'agents éligibles au versement mobilité ou à l'indemnité télétravail, augmentation du taux de cotisation pour les accidents de travail, etc..)

**FIN**



# RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

## BUDGET PRIMITIF 2024

### VILLE DE BEGLES

#### PREAMBULE

L'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que dans les communes de plus de 3 500 habitants, le Maire présente au Conseil municipal, dans un délai de 2 mois précédant l'examen du budget primitif, un rapport sur les orientations budgétaires (ROB), les engagements pluriannuels de la commune ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au Conseil municipal, dont il est pris acte par une délibération spécifique.

Il doit permettre aux élus et aux citoyens de connaître :

- ✓ Les grands équilibres financiers liés à l'évolution des dépenses et recettes tant en fonctionnement qu'en investissement ;
- ✓ Les engagements pluriannuels d'investissement et de fonctionnement ;
- ✓ Le niveau d'endettement (profil et structure de l'encours de dette et évolutions prévues) ;
- ✓ Leurs conséquences sur les soldes de gestion : niveau d'épargne brute, d'épargne nette et de l'endettement à la fin de l'exercice ;
- ✓ L'évolution prévisionnelle de la structure des effectifs et des dépenses de personnel (éléments sur la rémunération tels que les traitements indiciaires, les régimes indemnitaires, les nouvelles bonifications indiciaires, les heures supplémentaires rémunérées et les avantages en nature pour l'exercice auquel se rapporte le projet de budget) et la durée effective du travail au sein de la commune.

Ce rapport permet de faire état des principaux indicateurs financiers de la commune et d'analyser sa situation financière. Il se fonde sur un atterrissage de l'exercice 2023 estimé.

Cette analyse, qui constitue une tendance que l'adoption du compte administratif 2023 viendra préciser, permet de dégager les principales orientations budgétaires de l'exercice et d'ajuster le PPI selon la précision des programmes et l'anticipation des besoins de financement.

La mandature a été marquée par différents événements qui ont eu des **impacts budgétaires inédits**, crise sanitaire et sociale, conflits internationaux, influant notamment sur les prix de l'énergie, des matières premières et des denrées alimentaires, inflation globale des prix à la consommation, hausse des taux d'intérêts à un niveau inégalé depuis la crise financière de 2008. Plus globalement, les bouleversements climatiques, l'aggravation de la fracture sociale et l'instabilité géopolitique croissante, inextricablement liés, entraîneront nécessairement des répercussions de long terme sur les collectivités, leurs finances, leurs priorités, leurs projets.

**L'inflation élevée en 2023 et qui demeure encore importante en 2024** a des répercussions directes sur le coût des actions conduites par la Ville : l'ensemble des marchés de fournitures

ou de travaux est impacté à la hausse, le nombre de bénéficiaires des aides d'urgence augmente, etc.

L'année 2024 devrait voir l'inflation refluer progressivement à 2.5 % pour revenir au niveau de 1.7 % en 2026.

Cette spirale inflationniste frappe le quotidien d'une grande partie de la population, en particulier les plus fragiles aggravant la fracture sociale.

L'inflation a conduit les banques centrales à **un resserrement rapide du crédit**, conduisant à un effondrement des mises en chantiers et des ventes de logement, source de revenus fiscaux. En 2023, la Ville a vu ses recettes se dégrader sous le coup de la récession immobilière et de la hausse des taux, les droits de mutation à titre onéreux ont ainsi reculé très significativement. L'actualisation des bases forfaitaires d'impositions, dont l'évolution s'impose à la Ville sur la base de l'inflation, a permis de compenser ces pertes de recettes.

La stabilisation des taux d'intérêts sur 2024 devrait permettre une reprise très progressive du marché immobilier, notamment dans les marchés de l'ancien à rénover.

La commune doit par ailleurs encore prendre en considération les décisions de l'Etat applicables aux collectivités locales, en particulier concernant les évolutions de **la rémunération** des agents de la fonction publique. Au 1<sup>er</sup> janvier, chaque agent bénéficiera d'une augmentation de sa rémunération de 5 points d'indice, une décision qui va dans le bon sens, mais qui impacte directement les finances des collectivités sans compensation par l'Etat.

**En toile de fond, l'instabilité climatique** conduit la Ville à persister dans sa démarche d'adaptation et à mettre en œuvre tous les outils à sa portée pour agir en faveur de la lutte contre le réchauffement climatique et définir plus largement des objectifs de transition écologique.

Pour autant, le cap ambitieux de la mandature a été conservé et les projets, notamment d'équipement, se concrétisent tels que :

- La création de deux écoles, l'école maternelle Malala Yousafzai et le groupe scolaire Jacques Prévert,
- La construction de la nouvelle cuisine centrale municipale et sa cuisine pédagogique,
- La création du nouveau complexe sportif écoresponsable, comprenant un gymnase polyvalent et deux salles sportives,
- La rénovation et l'agrandissement du Musée de la Création Franche et la construction de son auditorium,
- Le plan Energie (actions de performance et de transition énergétiques).

D'un point de vue strictement financier, **après les efforts budgétaires engagés** lors de la période de la crise sanitaire, et les pertes de recettes subies consécutives à cette situation exceptionnelle, la Ville de Bègles conserve une situation financière saine, dans la continuité d'un travail de maîtrise fine des dépenses publiques enclenché il y a 10 ans maintenant.



La Ville agit également dans le cadre **d'un travail partenarial avec Bordeaux métropole** sur des opérations d'envergure, telles que celle de l'agrandissement et de la rénovation du Musée de la Création Franche, incluant un auditorium et labellisé Musée de France.

La Ville s'inscrit aussi, de façon très volontariste, dans les nombreux projets, démarches et contrats de Bordeaux, partenaire privilégié (écoles, « 1 million d'arbres », « plan marche », politique de la Ville...)

Les négociations concernant le Contrat de codéveloppement (CODEV) avec Bordeaux métropole au titre des exercices 2024 -2027 se sont achevées. Les fiches du CODEV portent sur des actions marquant un réel tournant en matière de transition écologique. Plus globalement, ce sont de nombreuses actions menées en faveur notamment de :

- La mobilité avec l'amélioration du réseau de bus et l'agrandissement du Réseau Express Vélo, le développement de projets et d'aménagements en faveur de la marche et de la randonnée pédestre, le déploiement des recharges électriques...
- La transition énergétique avec la mise en œuvre du plan climat ou encore le développement du réseau de chaleur urbain,
- Le plan déchets avec notamment le déploiement des composteurs partagés et des points d'apport volontaires,
- Le projet « 1 million d'arbres »,
- Etc.

Ce travail partenarial l'essence-même du **programme d'aménagement « Bègles Garonne »**, porté par l'Etablissement public d'Aménagement Bordeaux Euratlantique et qui défend l'ambition d'un urbanisme bioclimatique respectueux des quartiers existants : lutte contre les îlots de chaleur, végétalisation, développement des mobilités actives. L'objectif étant de favoriser la mixité sociale par la création de logements pour toutes et tous, l'activité de services aux habitant.es et les activités économiques tout en pérennisant l'emploi existant. Le projet fait actuellement l'objet d'une concertation publique ambitieuse et de long terme.

**Outre les nombreux autres partenaires institutionnels** de la Ville, que sont le Département, la Région, l'Etat et l'Union européenne, l'année 2024 marquera l'entrée en vigueur du « bonus territoire » dans le cadre du déploiement de la convention territoriale globale entre la **Caisse d'Allocations familiales** et la Ville de Bègles.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2024, la Ville change de nomenclature comptable et passe à la M 57, nouveau référentiel comptable qui harmonise les règles applicables à l'ensemble des collectivités (Région, Département, communes). Ceci aura une incidence sur les imputations comptables et les fonctions présentées dans les maquettes budgétaires. Seuls les services d'aide à domicile continueront à utiliser la nomenclature M 22.

Les actions communales telles que la stratégie climat/énergie, le schéma directeur immobilier, le plan de végétalisation, le plan Energies marquent un réel tournant en matière de transition écologique.

Dans un contexte contraint et incertain, la municipalité fait le choix volontariste de maintenir le rythme de réalisation des investissements prévus au PPI, par la poursuite des opérations majeures du mandat, et de consolider ses engagements en faveur d'une transition écologique, sociale et démocratique, tant de l'institution que du territoire, trois grands défis qui guident ses actions.

La Ville de Bègles sait faire preuve d'adaptation, d'agilité et de maîtrise dans sa gestion budgétaire, en interne comme en actionnant les leviers externes.

Bègles poursuit ses objectifs avec confiance :

- Investir, renforcer la qualité du service public et encore mieux accompagner les Béglaises et Béglais, ainsi que le monde associatif dans ce contexte difficile ;
- Maintenir le cap d'un projet de mandature ambitieux tout en respectant l'engagement de **ne pas augmenter les taux locaux d'imposition.**

Ainsi, les projets d'équipement avancent, tels que la construction de la nouvelle cuisine centrale municipale et sa cuisine pédagogique, de l'école maternelle Malala Yousafzai pour la rentrée 2024, du groupe scolaire Jacques Prévert pour la rentrée 2025, ainsi que les travaux du quotidien de rénovation et d'entretien des espaces publics et du patrimoine communal, réalisés au bénéfice de toutes et tous.

Le présent rapport vient préciser ces perspectives pour l'année 2024 qui seront consolidées lors de l'adoption du budget primitif, dans un contexte qui paraît encore incertain mais où les ambitions municipales sont claires.

## Table des matières

PREAMBULE.....	1
1. Contexte général d'élaboration du budget 2024 : une situation économique perturbée et un contexte budgétaire contraint.....	6
1.1 Un contexte macroéconomique qui demeure en tension avec une perspective de stabilisation de l'inflation en 2025 .....	6
1.2 la loi de programmation des finances publiques et la loi de finances 2024 .....	9
La loi de programmation des finances publiques 2023–2027 (LPFP 2023–2027).....	9
La loi de finances 2024 (LF 2024).....	10
2. Le budget de fonctionnement en 2024.....	12
2-1 Les recettes de fonctionnement.....	12
2-2 Les dépenses de fonctionnement.....	16
3. Le budget d'investissement de Bègles en 2024 .....	20
3-1 Les recettes d'investissement.....	20
3-2 Les dépenses d'investissement .....	21
4. L'évolution pluriannuelle des dépenses et des recettes de fonctionnement.....	26
4-1 Les recettes de fonctionnement pluriannuelles.....	26
4-2 Les dépenses de fonctionnement pluriannuelles.....	28
4-3 Les recettes d'investissement pluriannuelles.....	29
4-4 Les dépenses d'investissement pluriannuelles.....	29
4-5 L'évolution du taux d'épargne brute .....	31
4-6 L'évolution pluriannuelle de l'endettement.....	32
ANNEXES.....	34
ANNEXE 1 : Etat de la dette .....	34
ANNEXE 2 : Rapport d'orientations budgétaires 2024 : dépenses de personnel.....	36
I – Structuration des effectifs.....	37
II – Temps de travail.....	39
III - Dépenses de formation.....	40
IV – Dépenses d'action sociale.....	41
V – Evolution des effectifs permanents en 2024.....	42
VI – Evolution des dépenses de personnel BP 2024 / CA 2023 .....	43
VII - Conclusion sur les dépenses de personnel.....	44
VIII – Etat annuel de l'ensemble des indemnités des élus de la ville de Bègles - 2023....	45

# 1. Contexte général d'élaboration du budget 2024 : une situation économique perturbée et un contexte budgétaire contraint

## 1.1 Un contexte macroéconomique qui demeure en tension avec une perspective de stabilisation de l'inflation en 2025

Après la crise sanitaire, les confinements et la guerre en Ukraine qui a provoqué des tensions économiques sur les marchés du gaz et des produits bruts tels que le blé, l'inflation a connu en 2022 et 2023 une hausse inédite qui tend à refluer en fin d'exercice 2023.

L'Etat a joué un rôle important pour amortir les effets de cette crise auprès des ménages mais également des entreprises et des collectivités en mettant en place en 2022 puis en 2023 des « amortisseurs électricité », filets de sécurité pour les collectivités.

Les banques centrales ont tenté, par un redressement des taux directeurs, de juguler l'inflation. Cela a eu pour conséquence de faire évoluer à la hausse les taux d'accès au crédit notamment immobilier, avec pour effet secondaire une récession immobilière, engendrant le recul des droits de mutation à titre onéreux (DMTO).

Les taux d'intérêts sont ainsi revenus à un niveau qui n'avaient pas été connus depuis la crise de 2008.

### **Zone euro**

L'inflation continuerait de ralentir au cours des deux prochaines années grâce à l'atténuation des tensions sur les coûts et à la transmission progressive des mesures de politique monétaire de la Banque centrale européenne (BCE). L'inflation globale dans la zone euro devrait revenir à 5,6 % en 2023 puis à 3,2 % en 2024 et 2,1 % en 2025.

La croissance reste atone jusque fin 2023 sous l'effet du resserrement des conditions de financement et de la faible demande extérieure. Du fait du recul de l'inflation, du regain des revenus des ménages et du renforcement de la demande extérieure, l'économie de la zone euro devrait croître de 0,7 % en 2023, à 1,0 % en 2024 puis 1,5 % en 2025.

## France

En France, **la croissance du Produit intérieur brut** est estimée pour 2023 à 0,8 %.

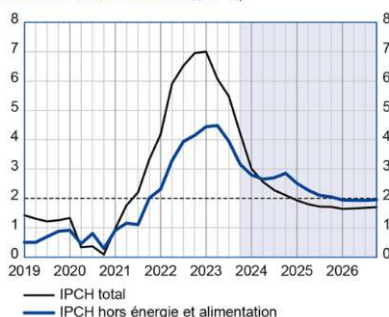
L'activité resterait ralentie en 2024 avec une croissance estimée à 0,9 % et davantage tirée par la demande intérieure avant de se raffermir en 2025 et 2026, bénéficiant, en plus de la consommation des ménages, de l'investissement privé.

**L'inflation totale**, mesurée par l'indice des prix à la consommation harmonisé, a atteint un pic en 2023 et devrait refluer en 2024 : après une moyenne annuelle de 5,7 % en 2023, elle diminuerait fortement à 2.5 % en 2024 sous l'effet de la baisse des prix de l'énergie.

En l'absence de nouveaux chocs sur les matières premières importées, l'inflation totale reviendrait à 2 % au plus tard d'ici 2025 et se maintiendrait ensuite à un niveau un peu inférieur.

**Graphique 3 : IPCH et IPCH hors énergie et alimentation**

(glissement annuel de séries trimestrielles, en %)



Note : IPCH, indice des prix à la consommation harmonisé.

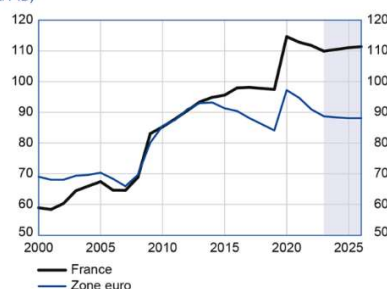
Sources : Insee jusqu'au troisième trimestre 2023, projections Banque de France sur fond bleuté.

En 2023, **le déficit public** se stabiliserait autour de 4,8 % du PIB, comme en 2022. Les ratios des recettes et des dépenses publiques par rapport au PIB diminueraient en effet parallèlement de près de deux points de PIB par rapport à 2022.

Au-delà de 2024, s'il n'y avait pas de nouvelles mesures par rapport à celles qui sont connues au moment de cette projection, le déficit public devrait diminuer progressivement pour atteindre environ 3,9 % du PIB en 2026, un niveau encore supérieur à 2019. Cette diminution viendrait d'une baisse du taux de dépenses publiques, tandis que les recettes resteraient stables en pourcentage du PIB.

**Graphique 13 : Dette publique en France et en zone euro**

(en % du PIB)



Sources : Insee et Eurostat jusqu'en 2022, projections Banque de France et Eurosysteme sur fond bleuté.

En synthèse :

### Croissance

+0,9 % / 1.4 % ( source loi de finances )

### Déficit public

4.8 % du PIB/ 4.4 % du PIB 149.6 milliards d'euros

### Taux endettement

•109, 7 % du PIB ( source loi de finances pour 2024)  
111 % selon la banque de France

### Inflation

+2.5%

### Montant des dépenses publiques

• 1624 milliards d'euros (loi de finances 2024)

## 1.2 la loi de programmation des finances publiques et la loi de finances 2024

Un double objectif de lutte contre l'inflation et de baisse du déficit public.

### La loi de programmation des finances publiques 2023–2027 (LPFP 2023–2027)

Promulguée le 19 décembre 2023, elle est une incitation à la maîtrise des dépenses publiques par les collectivités

Elle prévoit un retour du déficit public sous la barre des 3 % du PIB d'ici 5 ans (contre près de 4.8 % de déficit en 2022 et en 2023).

Pour rappel, 3 % est le seuil au-delà duquel la Commission européenne peut lancer une procédure pour « déficit excessif », sanctionnable par des pénalités. Ce seuil avait été suspendu en 2020 au regard des circonstances exceptionnelles successives.

Elle définit parallèlement une trajectoire de désendettement avec pour objectif de diminuer le ratio de dette publique de 111,8 % du PIB en 2022 à 108,1 % en 2027.



Évolution du solde public (en point de PIB - 2017 à 2027)

En ce qui concerne les collectivités territoriales, la loi définit :

- **Des objectifs d'évolution des dépenses de fonctionnement** moins rapides que l'inflation (et des autres budgets dont celui de la sphère sanitaire et sociale),
- Plusieurs outils de gouvernance permettant **d'analyser la qualité de la trajectoire des concours financiers de l'Etat** aux collectivités territoriales à périmètre constant,
- Une contribution des collectivités à l'effort de réduction du déficit public et de maîtrise de la dépense publique.

A l'occasion du débat sur les orientations budgétaires, chaque collectivité territoriale ou groupement de collectivités territoriales doit présenter son objectif concernant l'évolution de ses dépenses réelles de fonctionnement, exprimées en valeur, en comptabilité générale de sa section de fonctionnement.

Ces éléments sont présentés, pour les budgets principaux et pour chacun des budgets annexes.

Au niveau national, l'objectif d'évolution de ces dépenses réelles de fonctionnement, exprimé en pourcentage, en valeur et à périmètre constant, s'établit comme suit (-0,5 % / inflation prévisionnelle) :

### Collectivités territoriales et groupements à fiscalité propre

	2023	2024	2025	2026	2027
Dépenses de fonctionnement	4,8	2,0	1,5	1,3	1,3

La Ville de Bègles poursuit ses objectifs de maîtrise budgétaire en vue de garantir la réalisation financière du PPI sans endetter lourdement la Ville.

Elle fixe son objectif d'évolution pour l'exercice 2024 dans le cadre, c'est à dire en dessous du seuil prévu par la LPF de 2 % ce qui représenterait, si ce seuil était atteint, une évolution en valeur de 0,8 M€.

Le secteur des collectivités locales est donc fortement sollicité.

#### La loi de finances 2024 (LF 2024)

Adoptée le 21 décembre dernier, la loi de finances 2024 a été promulguée le 2 janvier.

Le gouvernement a choisi de tabler sur une **prévision de croissance de 1,4 %** en 2024 (contre 1 % en 2023) et sur une **inflation anticipée de 2,6 %** en 2024.

**Le déficit public serait réduit à 4,4 %** du produit intérieur brut (PIB) en 2024, grâce à la poursuite de la maîtrise des dépenses publiques. Le déficit budgétaire de l'État atteindrait 144,5 milliards d'euros (Md€) en 2023 (en baisse de 20 Md€).

Les dépenses de l'État baisseront de 3,6% en volume en 2024 par rapport à 2023.

**La part de la dette publique dans le PIB se stabiliserait à 109,7 %.** Ces objectifs de baisse du déficit s'inscrivent dans la trajectoire prévue par le projet de loi de programmation pluriannuelle des finances publiques 2023-2027.

#### Les mesures pour les communes :

##### Dotations et concours financiers

**Le montant de la dotation globale de fonctionnement (DGF)** est augmenté de près de 320 millions d'euros par rapport à 2023 pour atteindre 27,24 milliards d'euros.

La hausse concerne la dotation de solidarité urbaine qui s'établit à 140 millions d'euros, mais aussi la dotation de solidarité rurale et la dotation d'intercommunalité.

##### Bouclier tarifaire et amortisseur électricité

Les aides de l'Etat destinées à limiter l'explosion des factures d'électricité seront maintenues en 2024, mais de nouvelles modalités d'octroi ainsi que d'éligibilité ont été prévues et doivent



encore attendre des précisions par décret. L'Etat prendrait en compte 75 % et non plus 50 % des consommations au-delà du tarif de 250 € / MWH et non plus 180 € / MWH.

#### Fiscalité

- **La revalorisation des valeurs locatives** reste toujours élevée de 3,9 % contre 7,1 % en 2023 ;
- **Le report de deux ans du calendrier de révision des valeurs locatives** des locaux d'habitation, qui servent d'assiette aux impôts directs locaux, est maintenu. L'entrée en vigueur de la mise à jour des paramètres de la révision des valeurs locatives des locaux professionnels est, elle aussi, décalée de deux ans, de 2023 à 2025 avec une intégration dans les bases d'imposition au 1er janvier 2026 ;
- La loi prévoit enfin la possibilité d'augmenter le taux de taxe d'habitation sur les résidences secondaires s'il est inférieur à 75 % du taux moyen constaté dans les communes du taux du Département de l'année précédente.

#### Transition écologique : fonds vert, DSIL et budget vert

**Le fonds vert est renforcé** : il s'élève à 2,5 milliards d'euros, dont 1,1 milliard d'euros de versements envisagés pour 2024. Une partie sera fléchée vers les plans climat-air-énergie territoriaux (PCAET).

La dotation de soutien à l'investissement local s'établit à 570 M€ avec un fléchage sur la transition écologique.

La LF introduit l'obligation pour les communes de plus de 3 500 habitants de faire figurer en annexe du compte administratif **un état intitulé impact du budget pour la transition écologique**. Elle concernera les dépenses d'investissement qui contribuent négativement ou positivement aux objectifs de transition écologique de la France. Les collectivités pourront également isoler leur endettement destiné à financer des investissements concourant à des objectifs environnementaux (dette verte). Il reste facultatif concernant le budget primitif et les plus petites collectivités.

La LF autorise les communes à exonérer de taxe sur le foncier bâti les logements achevés depuis plus de 10 ans (au lieu de ceux achevés avant 1989 comme précédemment) ayant fait l'objet de rénovation énergétique, ainsi que les constructions de logements neufs satisfaisant à certains critères de performance énergétique.

#### Compte financier unique

Le compte financier unique sera généralisé à l'ensemble du service public local d'ici 2027 (il rassemblera les données des comptes administratifs et comptes de gestion).

\*\*\*\*\*

Pour la Ville de Bègles, il s'agit donc de préparer un budget de maîtrise de l'évolution des dépenses publiques et de recherche de co-financements, afin de faire face à ces coûts supplémentaires exogènes et se doter de nouvelles marges de manœuvre pour réaliser les investissements et les engagements pris auprès des citoyens.

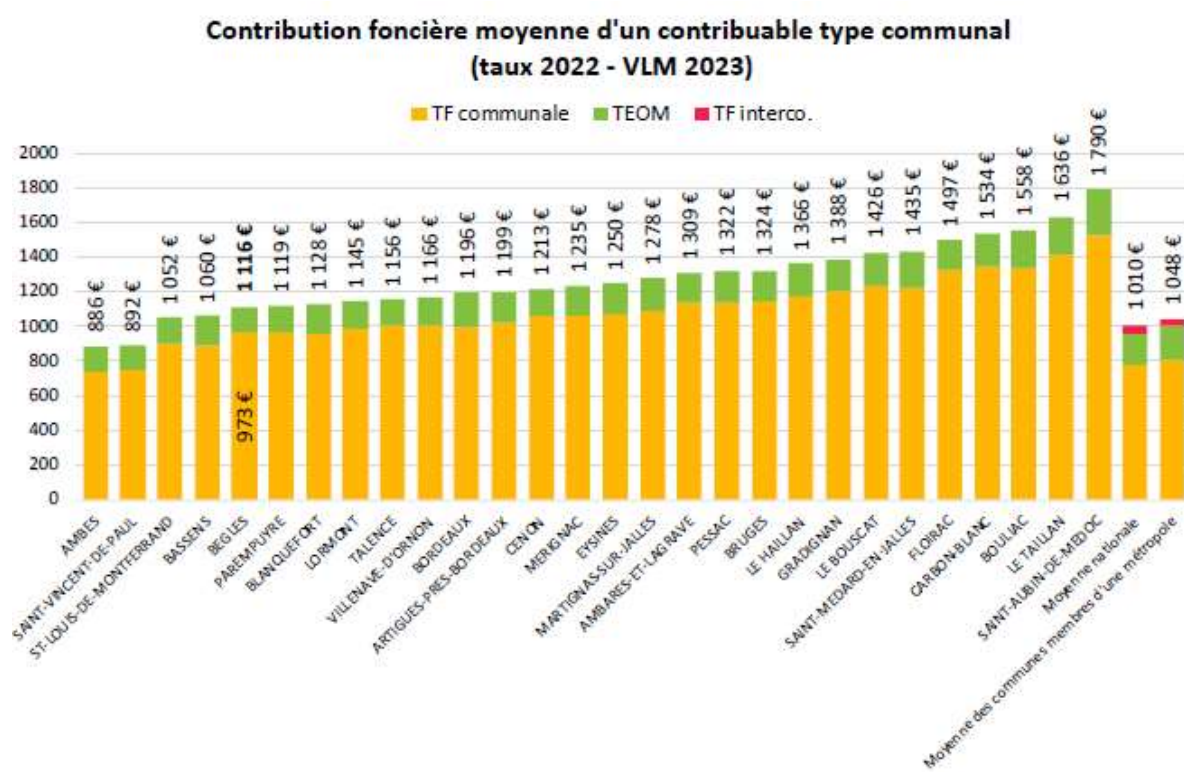
## 2. Le budget de fonctionnement en 2024

### 2-1 Les recettes de fonctionnement

#### *Une fiscalité dynamique malgré des taux figés et des valeurs locatives faibles*

Les produits de la fiscalité (**27,9M€**) sont essentiellement générés par la dynamique des bases (+4 %) en 2024 qui comprennent l'augmentation liée à l'inflation mais également la variation physique des bases + 1 %/an (alors qu'elle était de +2,26 % entre 2018 et 2022 sur le foncier bâti).

Il n'y a pas eu d'augmentation des taux d'imposition depuis 2012, malgré des bases de valeur locatives faibles (les plus faibles de l'ensemble des communes de la métropole).



		2018	2019	2020	2021	2022	2023 prév.	2024 prév.
TAXE DHABITATION	.Base	37 643 303	39 763 644	40 497 000	1 412 057	1 465 145	1 569 170	1 644 490
	.Taux	25,01%	25,01%	25,01%	25,01%	25,01%	25,01%	25,01%
	.Produit	9 414 590	9 944 887	10 128 300	353 155	366 433	392 449	411 287
TAXE DHABITATION	.Base				1 185 539	1 348 120	1 443 837	1 513 141
	.Taux				7,50%	7,50%	7,50%	7,50%
	.Produit	0	0	0	88 951	101 149	108 331	113 531
TAXE SUR LE FONCIER BÂTI	.Base	35 002 016	36 808 394	38 351 000	37 885 348	39 461 717	42 195 602	43 883 426
	.Taux	33,91%	33,91%	33,91%	51,37%	51,37%	51,37%	51,37%
	.Taux de ref 2020				51,37%	51,37%	51,37%	51,37%
	.Coeff correcteur				1,201472	1,201472	1,201472	1,201472
	.Produit voté	11 869 184	12 481 726	13 004 824	19 461 703	20 271 484	21 675 881	22 542 916
	.Complément COCO				4 093 921	4 236 818	4 528 533	4 710 000
	.Produit							
TAXE SUR LE FONCIER NON BÂTI	.Base	142 245	121 544	121 900	129 929	126 556	137 426	140 175
	.Taux	82,60%	82,60%	82,60%	82,60%	82,60%	82,60%	82,60%
	.Produit	117 494	100 395	100 689	107 321	104 535	113 514	115 784
<b>PRODUIT TOTAL</b>		<b>21 401 268</b>	<b>22 527 009</b>	<b>23 233 813</b>	<b>24 105 052</b>	<b>25 080 419</b>	<b>26 818 709</b>	<b>27 878 662</b>
TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITE EXTERIEURE		326 579	365 740	349 335	354 661	320 938	310 000	320 000
TAXE SIR LA CONSOMMATION FINALE D'ELECTRICITE		526 797	520 915	509 024	538 400	564 269	582 400	600 000
DROIS DE MUTATION TITRES ONEREUX		1 564 185	1 546 016	1 478 446	2 920 190	2 052 961	1 600 000	1 440 000
Autres produits (pylons, etc.)		20 498	15 929	17 522	23 295	162 741	20 000	20 000
<b>TOTAL PRODUIT FISCAL</b>		<b>24 927 890</b>	<b>25 788 038</b>	<b>26 771 828</b>	<b>28 602 670</b>	<b>29 091 195</b>	<b>30 315 601</b>	<b>31 170 654</b>

### *A l'instar du niveau national : anticipation de la baisse des DMTO*

Les droits de mutation à titre onéreux sont en légère baisse (**1,4 M€**) au regard du contexte national (difficulté d'accès à l'emprunt, baisse des transactions immobilières des ventes...).

Les autres recettes inhérentes à la Consommation finale d'électricité (**600 K€**) et de la Taxe sur la publicité extérieure (**320 K€**) se maintiennent à un niveau comparable à celui de 2023.

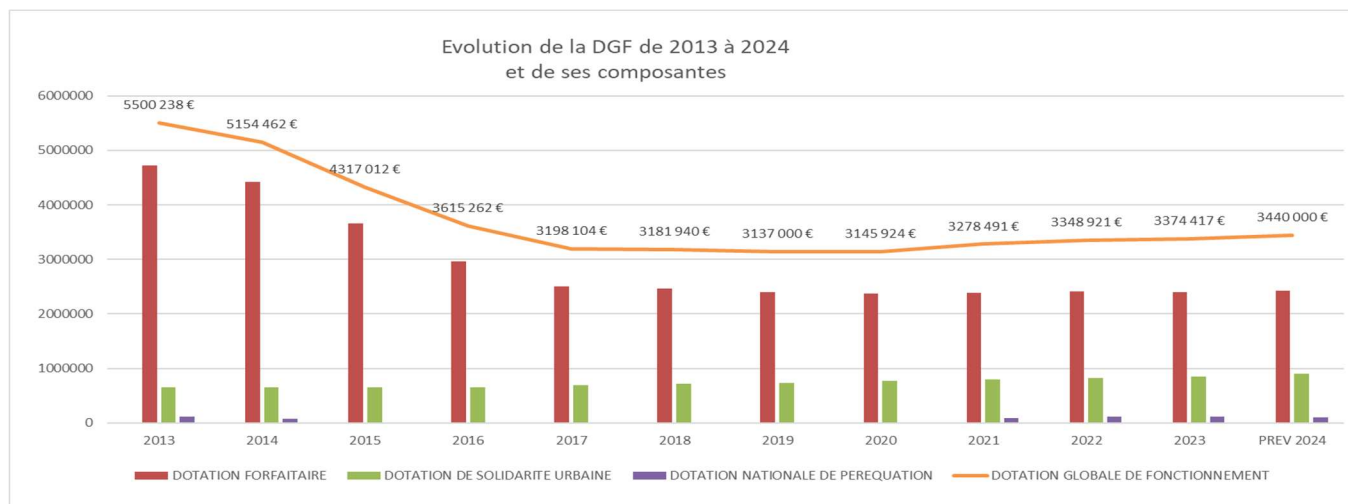
### *Une Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) en légère hausse (Augmentation de Dotation de Solidarité Urbaine)*

La réforme fiscale de 2021 s'est notamment traduite par la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales et son remplacement par le transfert du taux de TFB départemental (aux communes). Or, la TH, la TFB et la CFE interviennent dans le calcul des principaux indicateurs financiers utilisés pour la répartition des dotations de l'Etat et les mécanismes de péréquation. En conséquence, cette réforme fiscale a entraîné une nécessaire réforme de ces indicateurs financiers intervenue en 2022.

De plus l'introduction de nouveaux produits communaux dans le calcul du potentiel financier (taxe forfaitaire sur les pylônes électriques, droits de mutation à titre onéreux, sur la base d'une moyenne des trois dernières années, taxe locale sur la publicité extérieure, majoration de la taxe d'habitation sur les résidences principales, taxe additionnelle à la taxe sur les installations nucléaires de base) joue un rôle important dans le nouveau mode de calcul de la DGF.

Il est à noter que depuis 2013, la perte cumulée de DGF pour la Ville de Bègles est de plus de 21 M€.

Evolution de la DGF de 2013 à 2024												
	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	PREV 2024
DOTATION FORFAITAIRE	4 724 694 €	4 420 074 €	3 664 038 €	2 962 288 €	2 505 952 €	2 461 082 €	2 402 000 €	2 376 926 €	2 383 455 €	2 409 260 €	2 399 128 €	2 420 000 €
DOTATION DE SOLIDARITE URBAINE	652 974 €	652 674 €	652 974 €	652 974 €	692 152 €	720 858 €	735 000 €	768 998 €	797 998 €	826 766 €	857 692 €	910 000 €
DOTATION NATIONALE DE PEREQUATION	122 570 €	81 714 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	97 038 €	112 895 €	117 597 €	110 000 €
DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT	5 500 238 €	5 154 462 €	4 317 012 €	3 615 262 €	3 198 104 €	3 181 940 €	3 137 000 €	3 145 924 €	3 278 491 €	3 348 921 €	3 374 417 €	3 440 000 €



### Autres recettes de fonctionnement

Les organismes financeurs, comme la CAF en direction de l'enfance et de l'éducation, via le bonus territoire, le bonus handicap et les aides spécifiques TAP) maintiennent leur soutien **(plus d'1,7 M€)**.

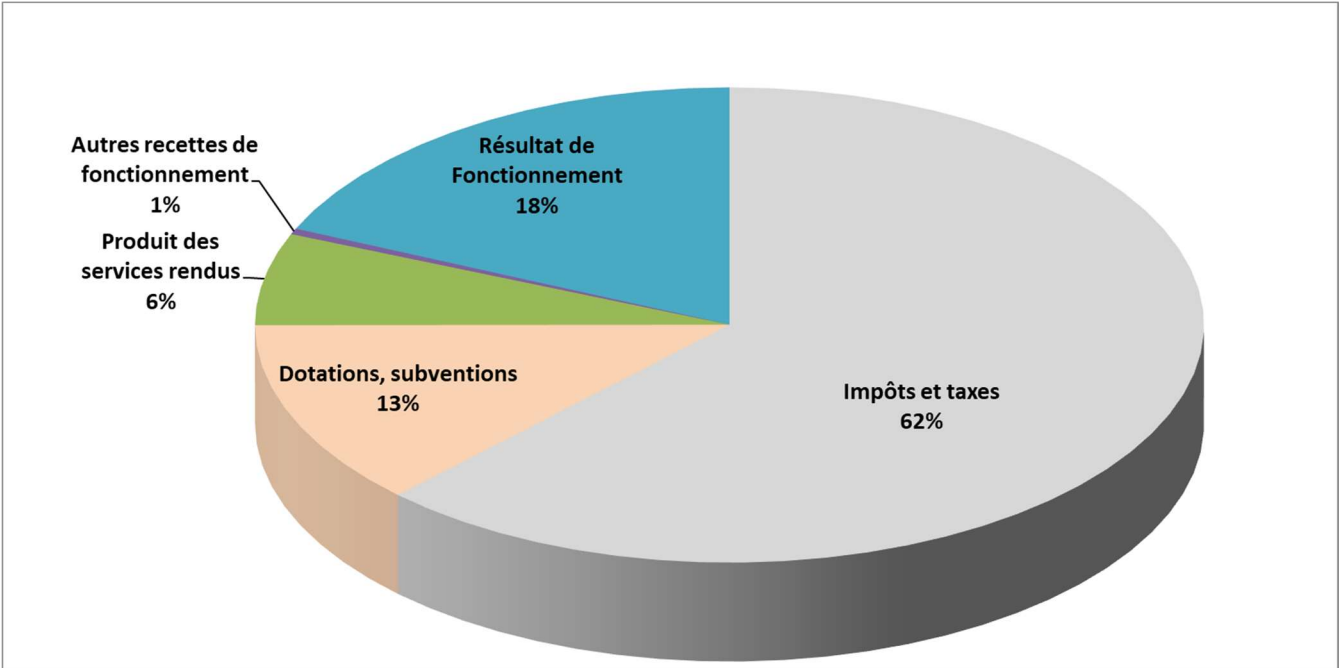
Les compensations au titre des exonérations des taxes foncières qui résultent de la perte des ressources des exonérations décidées par la loi, compensées par l'Etat et actualisées selon les dispositions de la loi de Finance, restent stables **(0.9 M€)**.

Les autres recettes de fonctionnement **(244 K€)**, inhérentes aux revenus des immeubles notamment et aux remboursements des indemnités journalières arrêt de travail, sont à l'aune de celles des années précédentes.

### Les produits des services

Ces produits **(3,2 M€)** sont principalement issus des produits de la tarification, tels que les encaissements des régies des cantines scolaires, des halte-garderie, crèches, piscine, activités périscolaires. A partir de cette année, une réflexion est menée sur l'indexation des tarifs au pourcentage de l'inflation.

**Les recettes réelles de fonctionnement par poste (chapitre) :**

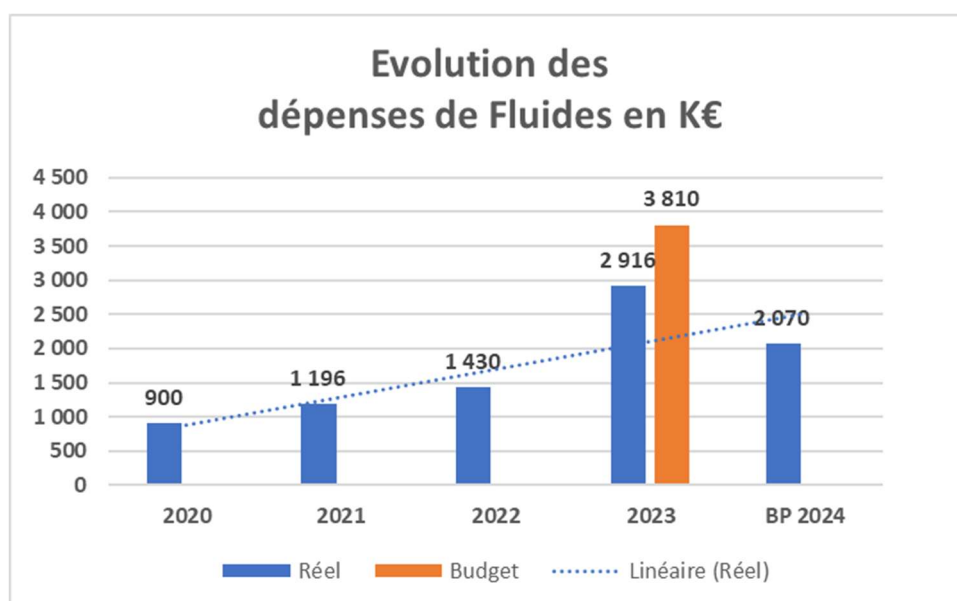


## 2-2 Les dépenses de fonctionnement

### *Des charges à caractère général maîtrisées dans un contexte inflationniste*

Les charges à caractère général sont maîtrisées (**7,125M€**), en réponse au travail initié avec l'ensemble des services. Après une année 2023 qui a vu son estimation augmenter compte tenu de l'inflation et des tarifs des fluides, nous revenons à un niveau prévisionnel inférieur au réalisé de 2023.

	BP 2024
Activités des services	5 055 564 €
fluides	2 069 800 €
<b>Total des charges Générales</b>	<b>7 125 364 €</b>



### *Des dépenses de personnel en hausse*

Les dépenses de personnel sont en augmentation (+7 % - **20 877 M€**) au regard de mesures exogènes telles que la revalorisation du point d'indice, l'augmentation de 5 points applicables à l'ensemble des fonctionnaires, mais également du GVT glissement Vieillesse Technicité. Cette augmentation est aussi liée à des actions volontaristes de la collectivité en faveur du pouvoir d'achat des agents, telles que la mise en place du CIA, l'instauration de la prime du pouvoir d'achat à 25 %, la revalorisation du RIFSEEP et l'augmentation de la participation employeur à la complémentaire santé. Elle résulte enfin de décisions politiques prises en réponse à des besoins, comme l'embauche de 2 ASVP supplémentaires afin de renforcer les

missions de régulation du stationnement et d'ilotage sur voie publique, ou encore la création d'un service développement économique et emploi.

Voté 2023	BP 2024	Ecart
19 477 885 €	20 876 885 €	1 399 000 €
<i>Dont :</i>		
<i>Dépenses incompressibles</i>		984 300 €
<i>2 AVSP</i>		85 700 €
<i>Prime pouvoir achat (à 25%)</i>		77 000 €
<i>Revalorisation du RIFSEEP</i>		230 000 €
<i>Augmentation de la participation employeur à la complémentaire santé</i>		22 000 €

### *Un soutien renouvelé en faveur du secteur associatif*

La Ville mène également une politique volontariste en faveur du secteur associatif local, avec plus de **2,2 M€** alloués aux associations, permettant de soutenir des actions culturelles, sportives, éducatives, solidaires, de transition environnementale ou encore de transition économique, à destination de tous les publics.

Cette politique prend aussi la forme d'un accompagnement accru en direction des Etablissements Publics (**2,33 M€**), que sont le Centre Communal d'Action Sociale, incluant le Service d'Aide A Domicile, et Centre Social et Culturel l'Estey, pour lesquels les subventions ont été revalorisées respectivement de 9,8 et 11.5 %, afin de maintenir un bon niveau de service et un soutien accru en direction notamment des publics les plus fragiles.

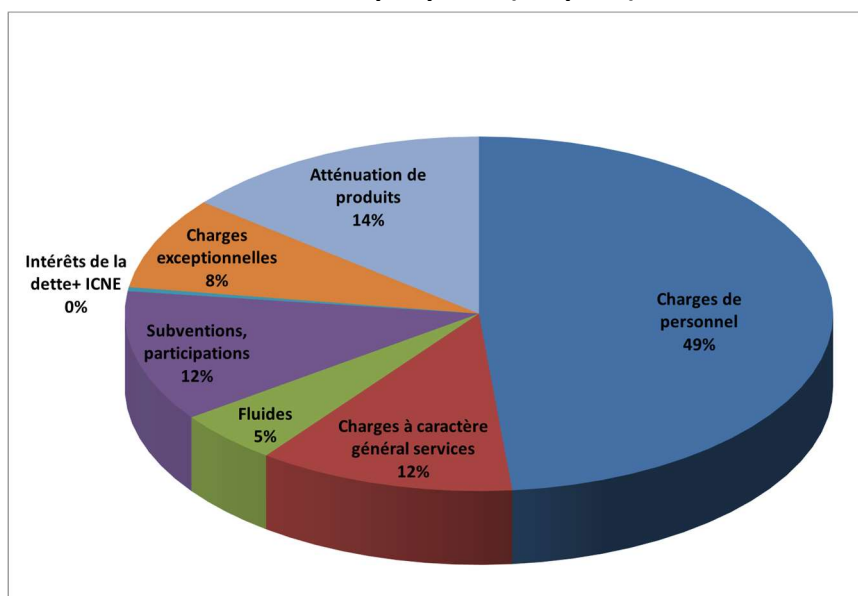
SECTEUR	BP 2024
CULTURE	544 200 €
EDUCATION	326 400 €
PETITE ENFANCE	410 759 €
PERSONNEL MUNICIPAL	138 368 €
SPORTS	369 200 €
TRANSITION ECOLOGIQUE	166 000 €
URBANISME	10 000 €
VIE ASSOCIATIVE	23 950 €
ECONOMIE/EMPLOI/ SOLIDARITE	238 008 €
<b>SOUS-TOTAL ASSOS hors PEDT et EP</b>	<b>2 226 885 €</b>
PEDT	145 138 €
CCAS	1 460 000 €
ESTEY	870 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>4 702 022 €</b>

L'attribution de compensation de fonctionnement versée à Bordeaux Métropole est issue des différents cycles de mutualisation. Elle porte notamment sur les coûts des services mutualisés en prestations et en ressources humaines, et supportent la dynamique des charges. Son évolution d'une année à l'autre résulte de l'ajout de périmètres tant en personnel qu'en

fournitures et prestations. Le rapport de la commission d'évaluation des charges transférées l'a estimée à 5,8 M€ en 2024 soit une augmentation d'un peu plus de 2 %.

	2020	2021	VARIAT°2021 /2020 en %	2022	VARIAT°2022 /2021 en %	2023	VARIAT°2023 /2022 en %	2024	VARIAT°2024 /2023 en %
ACF	5 293	5 203	-1,70%	5 648	8,55%	5 732	1,49%	5 874	2,48%

### Les dépenses réelles de fonctionnement par poste (chapitre)



### *Un endettement réajusté en accord avec le Programme Pluriannuel d'Investissement*

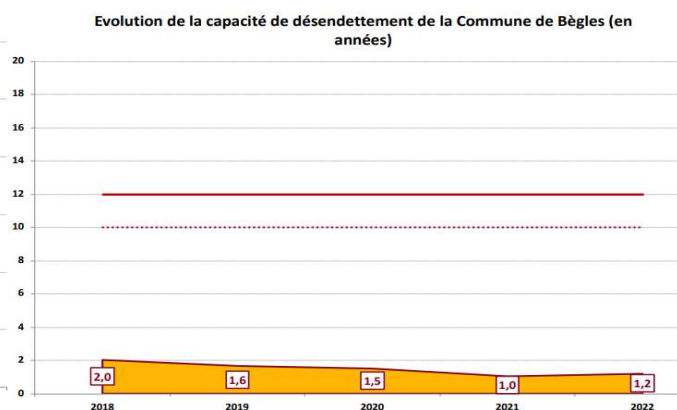
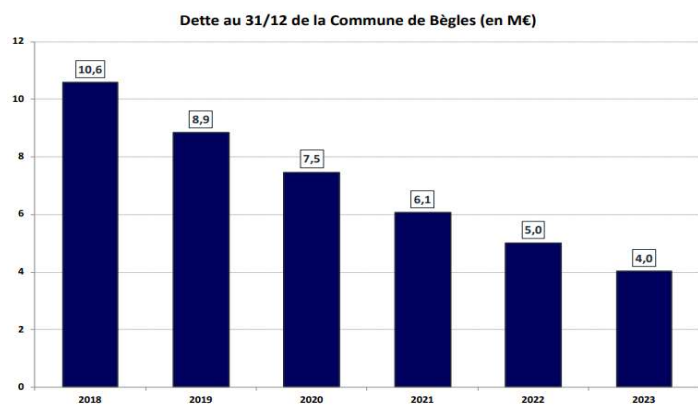
L'ancienneté de la Dette de la Ville qui n'a pas eu recours à l'emprunt depuis 2013, ne génère pour l'heure que peu de frais financiers (**160 K€**) prévus en 2024.

L'encours de dette (le stock) au 1<sup>er</sup> janvier de l'année reste faible (3,9 M€) avec un profil de dette sécurisée composée d'emprunts à taux fixes.

La prospective qui sera présentée plus avant démontrera qu'au regard du plan d'investissement que la Municipalité souhaite mettre en place, le stock de dette va évoluer au cours de la mandature.

Le ratio de capacité de désendettement de la Ville reste très atypique et très en deçà des moyennes nationales des communes de même strate démographique (aux alentours de 1 an pour Bègles, la moyenne étant de 6,3 ans).





### Les épargnes projetées du BP 2024

	<b>BP 2024</b>
<b>Recettes réelles d'exploitation</b>	36,45
<b>Dépenses réelles d'exploitation</b>	32,33
<b>Epargne de gestion</b>	<b>4,12</b>
<b>Frais financiers</b>	0,16
<b>Epargne brute</b>	<b>3,96</b>
<b>Taux d'épargne brute</b>	10,85%
<b>Remboursement en capital de la dette</b>	1,09
<b>Epargne nette (MAC Capacité d'autofinancement)</b>	<b>2,87</b>

### 3. Le budget d'investissement de Bègles en 2024

#### 3-1 Les recettes d'investissement

Pour 2024, leur montant est estimé à 2 363,8 K€ et correspond :

- Au FCTVA (Fonds de compensation sur la TVA) : 472 K€  
Ce fonds reversé par l'Etat est assis sur les dépenses d'équipement éligibles avec un décalage de 2 ans à Bègles. Son montant est donc calculé sur les travaux et équipement effectués en 2022 ;
- A la Taxe d'Aménagement : 500 K€  
Il s'agit du reversement par Bordeaux Métropole aux Communes membres. En effet le montant de cette taxe est collecté par délibération. Le montant de ce reversement a été fixé à 1/7ème du coût des équipements communaux. Ce coût est net du Fonds de Compensation de la Taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) et des subventions reçues. Depuis 2016, les communes transmettent en N+1 leurs demandes de reversement au titre de l'exercice N selon les modèles joints (état récapitulatif et détaillé), accompagnées de leur compte administratif de l'exercice Ces reversements doivent être proportionnels au montant de la charge des équipements publics supportés par les communes au titre de l'exercice des compétences communales ;
- Aux financements extérieurs attendus des projets de mandat pour 330 K€, dont :
  - o L'extension du Restaurant scolaire Buisson : Le Département pour 43 K€,
  - o Le plan de végétalisation : Bordeaux Métropole via le Règlement d'Intervention Nature pour 120 K€,
  - o Les espaces publics des Terres Neuves : Bordeaux Métropole via le Règlement d'Intervention Nature pour 135 K€,
  - o Le plan énergie / eau : L'agence de l'eau pour 32 K€ (dans le cadre d'un appel à projet conjoint).
- A différentes cessions pour 936 K€, dont :
  - o La vente à l'EPA Bordeaux Euratlantique des fonciers de :
    - Arcins entreprise : 450 K€,
    - Cryogène Productions : 486 K€.

	BP 2023	BP 2024
<b>FINANCEMENTS PROJETS DE MANDATS</b>	<b>266 306 €</b>	<b>330 000 €</b>
<b>AUTRES SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES</b>		<b>15 810 €</b>
<b>FDAEC</b>	<b>110 000 €</b>	<b>110 000 €</b>
<b>TAXE D'AMENAGEMENT</b>	<b>480 000 €</b>	<b>500 000 €</b>
<b>FCTVA</b>	<b>432 000 €</b>	<b>472 000 €</b>
<b>CESSION</b>	<b>1 192 000 €</b>	<b>936 000 €</b>
<b>AUTRES RECETTES</b>		<b>- €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>2 480 306 €</b>	<b>2 363 810 €</b>

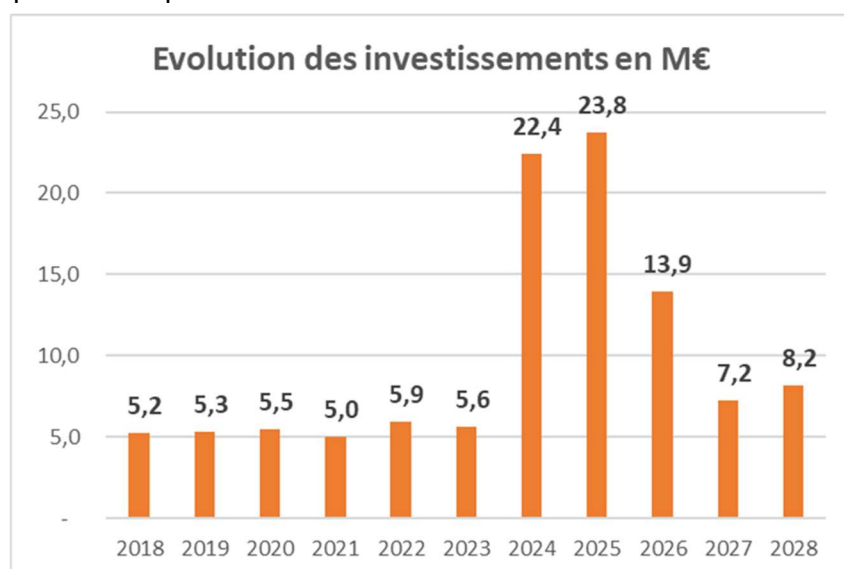
Les reports de recettes sont estimés à 234 K€.

### 3-2 Les dépenses d'investissement

Depuis 2020 la commune a déjà investi près de 22 M€ en investissement et son bilan à mi-mandat est important :

- En ce qui concerne les Bâtiments : livraison de la Maison de l'Enfant et des Parents et de la Maison Sport Santé, rénovation énergétique de l'Hôtel de Ville,
- En ce qui concerne les Espaces Publics : plan aires de jeux (Mussonville et Bègles Plage et remplacement jeux pour jeux dans les écoles), aménagement, entretien et végétalisation des espaces publics (notamment des Terres Neuves) et végétalisation de la cour d'école Langevin,
- La ville s'est aussi lancée dans un plan Energie dont les premières réalisations sont : le remplacement des leds des gymnases et du cinéma et un plan d'économies d'eau (2023-2025).

Près de 63 M€ de plus seront investis d'ici 2026 : l'investissement à Bègles n'aura jamais été aussi important que durant ce mandat. La moyenne des investissements entre 2018 et 2023 est de 5.4 M€ par an. Elle passe à 15 M€ entre 2024 et 2028.



Ainsi, les dépenses d'investissement du Budget Primitif 2024 s'élèvent à 22.4 M€. Elles doublent par rapport au Budget 2023. Cette accélération des dépenses d'investissement s'explique par l'arrivée à maturité des projets de mandat qui seront livrés ou lancés d'ici 2026. Ils représenteront plus de 80 % des dépenses d'investissement en 2024, contre 50 % au Budget Primitif 2023.

	BP 2023	CA 2023	Reports 2023	BP 2024 sans reports	BP 2024 avec reports
<b>Projets de mandat</b>	5 194 000 €	2 379 197 €	1 816 579 €	18 118 663 €	19 935 242 €
<b>Travaux courants Espaces publics</b>	1 163 000 €	750 045 €	654 784 €	1 086 500 €	1 741 284 €
<b>Travaux courants Bâtiments</b>	1 041 000 €	760 526 €	359 278 €	1 328 754 €	1 688 032 €
<b>Mobilier et équipements</b>	392 181 €	474 406 €	336 288 €	405 017 €	741 305 €
<b>Autres investissements</b> <i>ACI, sub Euratlantique, acquisitions</i>	2 346 566 €	1 380 514 €	326 900 €	1 478 912 €	1 805 812 €
<b>TOTAL</b>	<b>10 136 747 €</b>	<b>5 744 687 €</b>	<b>3 493 829 €</b>	<b>22 417 846 €</b>	<b>25 911 675 €</b>

### *Les projets structurants de mandat :*

En 2024, plus de 9 M€ des dépenses d'investissement seront consacrées à l'Education qui reste le premier budget de la Ville. Le territoire béglais étant très attractif et accueillant de plus en plus de familles avec des enfants, cela nécessite de développer les capacités d'accueil de nos structures scolaires et périscolaires par la construction de nouveaux bâtiments. De plus, la Ville partage avec l'Education Nationale la volonté d'améliorer les conditions d'apprentissage des élèves en mettant en œuvre les mesures de dédoublement et d'allègement du nombre d'élèves par classes, mais également en travaillant sur la qualité d'accueil avec notamment le réaménagement et la végétalisation des cours d'école.

Il s'agit de :

- La création de la nouvelle école maternelle Malala Yousafzai de 3 classes sur le site de la Maison de l'Enfant et des Parents et qui ouvrira dès septembre 2024 : 2 300 K€,
- La création du groupe scolaire Jacques Prévert dont la livraison est prévue en septembre 2025, avec 1/3 du coût total estimé du projet engagé dès 2024 : 6 050 K€,
- La finalisation de l'extension du restaurant scolaire Buisson : 561,5 K€,
- Des travaux dans les écoles Gambetta et Joliot-Curie : 166,5 K€,
- La végétalisation de la cour de l'école Marcel Sembat : 70 K€.

La nouvelle cuisine centrale municipale et sa cuisine pédagogique est le 2<sup>ème</sup> plus gros poste de dépenses d'investissement en 2024 : 5,6 M€, soit 58 % du coût total estimé du projet.

Les premières dépenses importantes du nouveau Musée de la Création Franche avec son auditorium, et du futur gymnase polyvalent apparaissent aussi en 2024 (respectivement 300 K€ et 190 K€).

En parallèle, le montant du plan Energie reste significatif en 2024 avec le démarrage du plan Photovoltaïque et le changement du système d'énergie de la piscine : 759 K€.

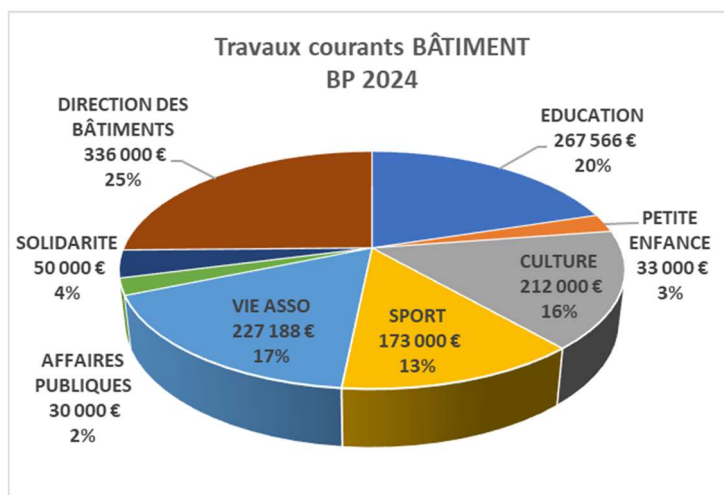
Enfin, 1.8 M€ sont inscrits dans la perspective de l'acquisition du Parc des Sœurs (auxquels s'ajouteront 700 K€ en 2025 pour les aménagements, soit un total de 2.5 M€), sachant que des négociations sont en cours avec Clairisienne car la superficie achetée du parc a augmenté.

De plus, le parvis Gambetta sera végétalisé pour un montant de 220 K€.

Politique	Libellé	Reports 2023 sur 2024	BP 2024
EDUCATION	Création Groupe Scolaire Prévert	5 058 €	6 050 000 €
	Joliot Curie : Rénovation de l'école Elémentaire - Suite	1 458 €	65 677 €
	Gambetta : Transformation des logements de fonction en pôle administratif	- €	100 870 €
	Nouvelle école Malala Yousafzai	131 594 €	2 300 539 €
	Extension du restaurant scolaire Buisson	593 297 €	561 468 €
	Plan Végétalisation cours d'école - SEMBAT	48 238 €	69 688 €
	Plan Végétalisation cours d'école - LANGEVIN	99 680 €	- €
	PETITE ENFANCE	Maison de l'Enfant et des Parents	225 350 €
ALIMENTATION	Nouvelle cuisine centrale municipale	1 350 €	5 620 000 €
SPORT	Gymnase polyvalent	13 440 €	190 000 €
CULTURE	Musée de la Création Franche et son auditorium	- €	300 000 €
ESPACE PUBLIC	Parc Sœurs de la Charité	- €	1 800 000 €
	Plan aires de jeux (création)	5 663 €	- €
	Plan mobilité	- €	50 000 €
	Plan végétalisation	- €	50 000 €
	Végétalisation Parvis Gambetta	68 579 €	151 421 €
	Espace Public des Terres Neuves	42 626 €	- €
ENERGIE-PATRIMOINE (décret tertiaire)	Plan Energie : Photovoltaïque	- €	89 000 €
	Plan Energie : Actions de Performance Energétique (APE) sur les systèmes et les bâtiments	580 246 €	670 000 €
<b>TOTAL</b>		<b>1 816 579 €</b>	<b>18 118 663 €</b>

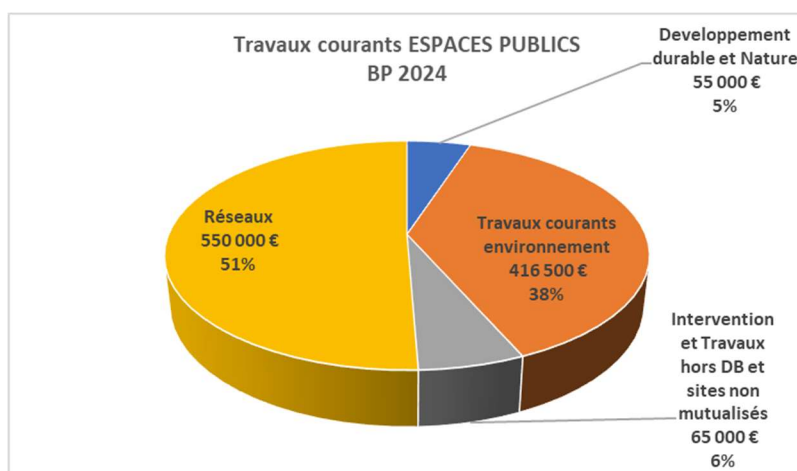
### Les travaux courants bâtiment

Ils sont estimés à 1,3 M€ en 2024 et sont consacrés à l'entretien de nos bâtiments (GER = Gros Entretien Renouvellement). La priorité a été donnée aux travaux réglementaires, de sécurité et aux travaux les plus urgents (comme la rénovation de toitures).



### Les travaux courants d'espaces publics

Ils sont estimés à 1,086 M€ en 2024 et concernent essentiellement les travaux d'éclairage public et de réseaux, mais également les travaux d'aménagement et de voirie, favorisant l'accessibilité et un meilleur partage de l'espace public.



### Matériel, Mobilier et installations spécifiques

Ils sont estimés à 405 K€ en 2024 dont deux dépenses non récurrentes :

- Différents travaux de refonte des supports de communication de la ville dont la création du site internet du nouveau Musée de la Création Franche et la refonte de la maquette du journal municipal pour 38 K€,
- Le mobilier et les équipements pour la nouvelle école Malala Yousafzai pour 50 K€.

### *Autres dépenses d'investissement*

Les autres dépenses d'investissement 2024 sont :

\*L'Attribution de Compensation versée à Bordeaux Métropole : 888 K€,

\*La Subvention à l'OIN (opération d'intérêt national) Bordeaux Euratlantique : 460 K€

- Les acquisitions d'éléments de patrimoine suivantes pour 121 K€ :
  - Garage Jules Guesde : 56 K€,
  - Provisions pour frais d'acte : 45 K€,
  - Dépôt de garantie 315 place du 14 juillet : 20 K€,
- Autres subventions d'investissement versées : 10 K€.

Soit un total de 1 472 K€.

Il conviendra d'inclure dans le montant total des dépenses d'investissement 2024, le montant des reports qui s'élève à 3 494 K€.

## 4. L'évolution pluriannuelle des dépenses et des recettes de fonctionnement

### 4-1 Les recettes de fonctionnement pluriannuelles

En M€	2025	2026	2027	2028
Recettes de gestion - (déduction de l'attribution de compensation)	37,5	38,3	39,2	40,1
Produit de la fiscalité directe	28,64	29,41	30,19	30,99
Attribution de compensation	-5,94	-5,94	-5,94	-5,94
TLPE	0,34	0,34	0,35	0,36
DMTO	1,47	1,50	1,53	1,56
Autres produits de fiscalité	0,63	0,64	0,66	0,67
DSM	1,61	1,63	1,65	1,66
Compensation réforme de la TP	0,02	0,02	0,02	0,02
Compensations fiscales	0,96	0,98	1,00	1,02
DGF - dotation forfaitaire	2,37	2,31	2,23	2,13
DSU	0,95	0,98	1,02	1,06
DNP	0,10	0,10	0,09	0,08
Autres participations	2,37	2,37	2,35	2,35
Autres facturations	3,61	3,62	3,67	3,72
Autres recettes de gestion et exceptionnelles	0,38	0,38	0,38	0,38

Les hypothèses retenues pour l'établissement de cette prospective en fin de mandat sont définies ci-après :

- Les produits de la fiscalité sont évalués avec des bases revalorisées par l'Etat en fonction de l'inflation (taux d'inflation de 3.9 % en 2024, puis 2 % en 2025 et au-delà,



et 1 % pour les locaux professionnels) et les évolutions physiques (1 % par an) appliqués à des taux d'imposition sans augmentation de la Ville ;

- La Taxe locale sur la publicité extérieure est quasi stable ;
- Les DMTO (taxes additionnelles sur les droits de mutation) sont dépendants des fluctuations du marché immobilier. Bègles a enregistré au cours des exercices 2021 et 2022 des montants exceptionnels. En 2023, ces recettes sont en retrait. Pour 2024, une réduction est attendue compte tenu de la crise immobilière et pour les années suivantes, la hausse durable des taux d'intérêt invite à la prudence (+2 % par an) ;
- La dotation de solidarité métropolitaine (DSM) est supposée relativement stable ;
- Concernant la DGF et ses composantes DSU et DNP (dotation de solidarité urbaine et dotation nationale de péréquation), elles seront affectées progressivement par les nouvelles modalités de calcul des potentiels fiscaux et financiers qui intègrent les taxes additionnelles aux droits de mutation (DMTO), la taxe locale sur la publicité extérieure et d'autres recettes en remplacement de la taxe d'habitation ;
- Les compensations fiscales qui visent à compenser les pertes de fiscalité issues de dispositions prises par l'Etat sont stables ;
- Les autres facturations correspondent aux produits tarifaires et évolueraient de l'inflation divisée par deux en lien avec la dynamique démographique.

#### 4-2 Les dépenses de fonctionnement pluriannuelles

Dépenses de gestion (hors AC)	33,7	34,6	35,4	36,1
Charges à caractère général	6,95	7,08	7,25	7,43
Charges de personnel	21,21	21,91	22,43	22,88
CCAS	1,48	1,51	1,54	1,57
CENSO	0,92	0,94	0,96	0,98
Subventions versées	2,86	2,88	2,90	2,91
67 - Charges exceptionnelles	0,06	0,06	0,06	0,06
Autres atténuations de produits	0,19	0,21	0,23	0,25

Les projections ont été évaluées selon les critères suivants :

- Parmi les charges à caractère général, l'évolution appliquée aux dépenses d'alimentation est de 4 % par an compte tenu de la dynamique de population attendue ;
- Après une année 2023 en forte augmentation des coûts des fluides, 2024 s'établit en retrait, les fluides évoluant ensuite comme l'inflation ;
- Les autres charges à caractère général évolueraient selon l'inflation (achats courants) ;
- Les Dépenses de personnel, hors effet volume, évolueraient de 5,3 % en 2024 puis de 2 % par an. L'effet volume induit par les projets structurants est quant à lui estimé à 22 ETP recrutés :
  - Soit par la ville : 15 pour les écoles (9 pour le groupe scolaire Jacques Prévert et 6 pour la nouvelle école Malala Yousafzai), 3 pour le musée,
  - Soit par Bordeaux Métropole avec des Révisions de niveaux de service : 1 pour l'entretien des espaces verts, 2 pour le décret tertiaire et 1 pour prendre en compte l'augmentation des chantiers à suivre par la Direction des Bâtiments) ;
- Les subventions aux établissements publics évolueraient comme l'inflation ;
- Les subventions versées seraient contenues ;
- L'attribution de compensation de fonctionnement versée à BM (hors RNS évoqués ci-dessus) serait stable ;
- Les autres atténuations de produit correspondent au fond de péréquation des ressources intercommunales et, en résiduel, le fonds national de garantie de ressources (FNGIR).

#### 4-3 Les recettes d'investissement pluriannuelles

A la suite de l'évolution de son Plan Pluriannuel d'Investissements, la commune espère pouvoir bénéficier de financements extérieurs à hauteur de 11,5 M€ entre 2025 et 2028 pour ses projets de mandat, dont :

- Plus de 6 M€ d'aide de Bordeaux Métropole pour le plan Ecoles à travers son double dispositif de soutien financier aux équipements scolaires municipaux hors et en opérations d'aménagement urbain,
- 1.7 M€ de la DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local) sur la base d'un projet par an (cuisine centrale municipale en 2024 et groupe scolaire Jacques Prévert en 2025, complexe sportif polyvalent éco-responsable en 2026),
- 1.7 M€ du Département pour les écoles et les équipements sportifs,
- 1.05 M€ d'aide de Bordeaux Métropole dans le cadre du contrat de co-développement (CODEV) et de son règlement d'intervention (RI) Nature,
- 0.9 M€ de l'Agence Nationale du Sport pour les équipements sportifs,
- Au moins 100 K€ de l'Agence de l'Eau pour la végétalisation des cours d'école et le plan d'économie d'eau de la ville.

La commune pourra aussi compter sur des financements de Bordeaux Métropole pour les équipements publics des Quartiers dits prioritaires au titre de la Politique de la Ville ou en lien avec l'EPA Bordeaux Euratlantique.

Il est important aussi de noter que :

- Les financements extérieurs sont de plus en plus difficiles à obtenir, car ils se raréfient alors que les sollicitations augmentent et les exigences pour en bénéficier se renforcent ;
- La commune ; qui dépasse les 30 000 habitants désormais, n'est aussi plus éligible à certaines subventions du Département ;
- Les exigences du FEDER (fonds européen de développement régional) rendent les financements par ce dernier difficilement accessibles. De plus, pour les économies d'énergie, elles ne concernent aussi que la rénovation énergétique de bâtiments (avec au moins 40 % d'économie d'énergie après travaux) et non la performance de nouveaux bâtiments.

#### 4-4 Les dépenses d'investissement pluriannuelles

##### *Les projets structurants du mandat :*

Le plan pluriannuel d'investissements est dimensionné au regard des capacités financières de la ville dans le contexte difficile actuel et de la capacité opérationnelle à réaliser de la Direction des Bâtiments de BM, afin de conserver de bons indicateurs financiers et garder une capacité d'investissement importante sur les années à venir. Pour cela, la prospective a pris en compte les coûts induits de fonctionnement des nouveaux équipements notamment en matière de ressources humaines.

Ainsi, l'objectif est de pouvoir livrer ou lancer d'ici la fin du mandat les projets phare suivants :

- 2 écoles : Ecole maternelle Malala Yousafzai pour la rentrée 2024 et le groupe scolaire Jacques Prévert pour la rentrée 2025, sans oublier la rénovation de l'école Joliot-Curie, l'extension du restaurant scolaire de l'école Buisson et des travaux de réaménagement des espaces à l'école Gambetta,
- La nouvelle cuisine centrale municipale et sa cuisine pédagogique,
- La rénovation et l'agrandissement du Musée de la Création de France qui a obtenu le label Musée de France et inclura un auditorium. Le square Chopin sera aussi réaménagé dans le même temps,
- L'ouverture au public du Parc des Sœurs et du Parc de la Maye De Bernet,
- Un nouveau complexe sportif polyvalent comprenant un gymnase et deux salles sportives.

Des premières dépenses importantes sont ainsi déjà inscrites au budget 2024 pour ces projets. De plus, la commune continuera d'investir dans la végétalisation des espaces publics et dans différentes actions de performance énergétique dans le cadre de son plan Energie (photovoltaïque, eau, climatisation, éclairage ...).

En parallèle, il est à noter que :

- Un raccordement au Réseau de Chaleur Urbain est programmé avec l'objectif de partager les coûts avec d'autres acteurs, bailleurs et promoteurs, qui souhaiteraient aussi s'y raccorder ;
- Un schéma directeur des équipements sportifs est en cours ;
- La bibliothèque fera l'objet de travaux de réhabilitation et de réagencement des espaces ;
- Le centre social et culturel l'Estey fera l'objet de cette même attention. Il convient d'ajouter le renforcement de la présence de ses équipes au sein des quartiers, au plus près des habitantes et des habitants grâce à 9 sites : ChapitÔ, la salle de la Chaufferie, le Bureau Information Jeunesse, la Maison des Lacs, la ludothèque, le Café de la Route et, depuis décembre dernier, l'ouverture du local situé en rez-de-chaussée de la Tour F de la résidence Maurice Thorez et la salle du Dorat.
- Les travaux du square Yves Farge seront menés en coordination avec le projet d'entrée de ville Alexis Capelle à proximité. Ce projet d'aménagement de 133 logements comportera 44 % d'espace paysager et 100 m<sup>2</sup> de toiture en lien avec du maraichage, créant une transversalité et une perméabilité entre le quartier des Terres Neuves et celui du Prêche. Il proposera une mixité tant fonctionnelle (avec des services innovants, des commerces, un lieu dédié à l'économie sociale et solidaire et des serres) que sociale. Ce projet fait actuellement l'objet d'une concertation par voie électronique sur le site de la Ville.

Politique	Libellé	2025	2026	2027	2028
EDUCATION	Création Groupe Scolaire Prévert	10 582 932 €	967 000 €	- €	- €
	Joliot Curie : Rénovation de l'école Élémentaire - Gambetta : Transformation des logements de fonction en pôle administratif	190 959 €	3 014 512 €	- €	- €
	Extension du restaurant scolaire Buisson	652 245 €	- €	- €	- €
	Plan Végétalisation cours d'école - SEMBAT	36 959 €	- €	- €	- €
		5 270 €	5 270 €	- €	- €
ALIMENTATION	Nouvelle cuisine centrale municipale	2 637 633 €	1 167 968 €	- €	- €
SPORT	Gymnase polyvalent	2 860 000 €	2 867 013 €	- €	- €
	Rénovation Gymnase Boyer	- €	- €	115 000 €	1 035 000 €
VIE ASSO / TRANSITION / CENSO	Rénovation et réaménagement Centre social et culturel l'Estey	<i>TRAVAUX COURANTS BATIMENTS</i>			
CULTURE	Rénovation et réaménagement de la Bibliothèque Musée de la Création Franche et son auditorium	<i>TRAVAUX COURANTS BATIMENTS</i>			
		610 000 €	480 000 €	- €	- €
ESPACE PUBLIC	Parc Sœurs de la Charité	700 000 €	- €	- €	- €
	Plan mobilité	<i>FINANCEMENT FPIC</i>			
	Plan végétalisation	50 000 €	50 000 €	50 000 €	50 000 €
ENERGIE-PATRIMOINE (décret tertiaire)	Plan Energie : Photovoltaïque	88 800 €	268 800 €	115 200 €	150 000 €
	Plan Energie : Réseau de Chaleur Urbain	- €	- €	1 200 000 €	1 800 000 €
	Plan Energie : Actions de Performance Energétique (APE) sur les systèmes et les bâtiments	200 000 €	200 000 €	200 000 €	200 000 €
<b>TOTAL</b>		<b>18 614 797 €</b>	<b>9 020 563 €</b>	<b>2 080 200 €</b>	<b>3 335 000 €</b>

#### *Travaux courants espaces publics et travaux*

Au regard de ce qui a déjà été accompli depuis le début du mandat et, afin de dégager des marges pour les projets structurants, un nouveau cadrage est mis en place à partir de 2024 :

- Pour les travaux courants sur les bâtiments, le plafond passe de 1,5 à 1,3 M€ par an,
- Pour les travaux courants dans les espaces publics, le plafond passe de 1,3 à 1 M€ par an.

#### *Matériel, Mobilier et installations spécifiques*

Pour le mobilier et les équipements, le cadrage est de 300 K€ par an.

#### *Autres dépenses d'investissement*

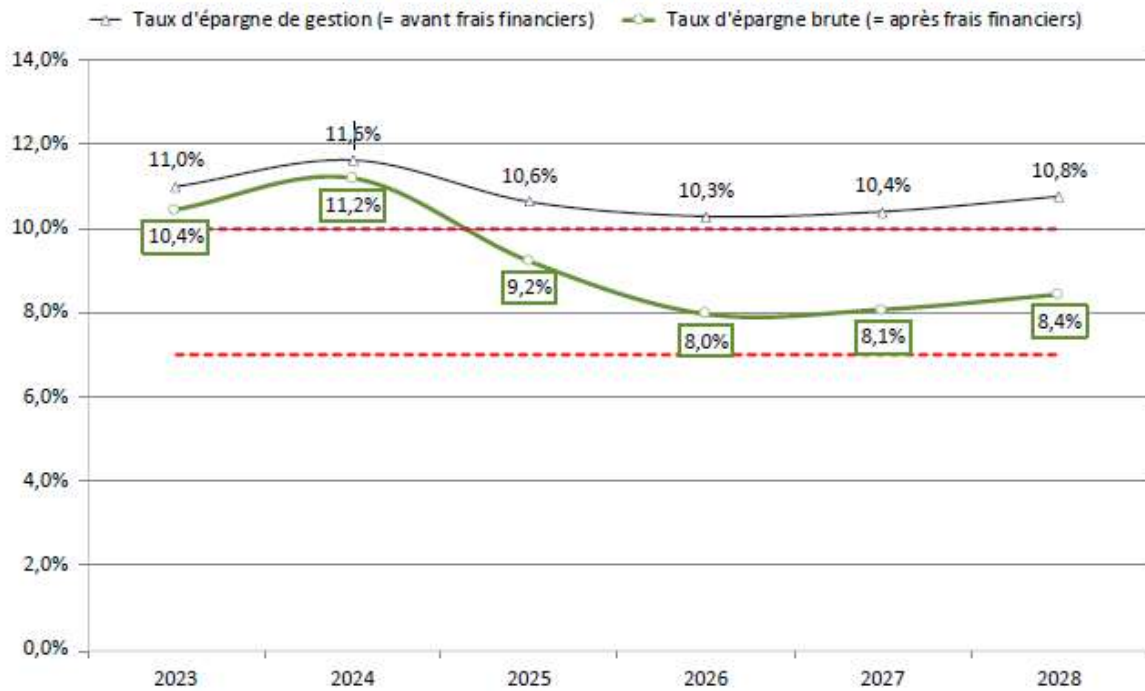
La prospective prévoit une augmentation de l'attribution de compensation versées à Bordeaux Métropole pour notamment prendre en compte les nouveaux coûts informatiques induits par les projets structurants des bâtiments.

Le projet de protocole 2024-2040 pour l'OIN Bordeaux Euratlantique prévoit le versement par la commune d'un montant de 453 K€ en 2025 et 2026, puis de 685 K€ jusqu'en 2040, pour un montant total sur la période de 10.5 M€.

#### 4-5 L'évolution du taux d'épargne brute

L'indicateur témoin de la prospective d'évolution du taux d'épargne brute (épargne brute divisée par le montant des recettes de fonctionnement réduite du prélèvement que constitue l'attribution de compensation) :

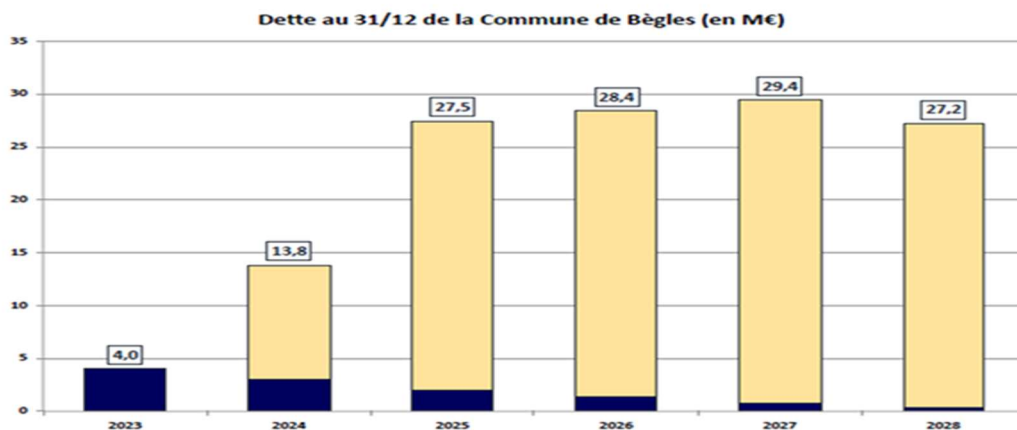
### Evolution des taux d'épargne de la Commune de Bègles (en % des RRF)



Dans un contexte de plan pluriannuel d'investissements très ambitieux, le taux d'épargne brute se réduit du fait de l'augmentation des frais financiers, mais également des coûts induits par les nouveaux équipements, notamment la masse salariale. La Ville adopte volontairement une position prudentielle en maintenant son taux entre le seuil d'alerte à 7% et le seuil de vigilance à 10%, ce qui exigera de poursuivre le plan de recherches de marges de manœuvre.

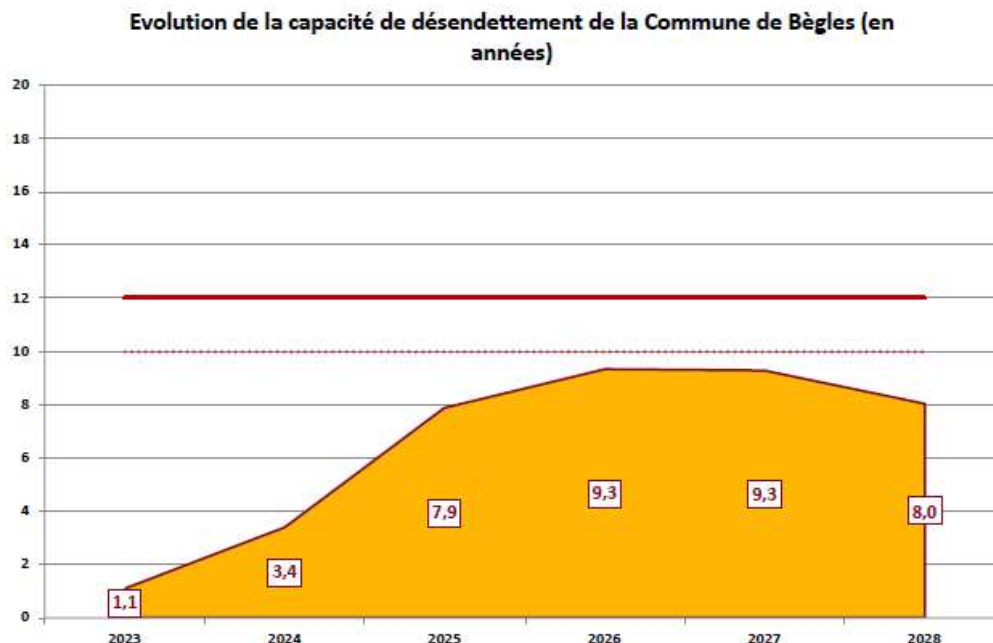
#### 4-6 L'évolution pluriannuelle de l'endettement

Afin de pouvoir réaliser son programme d'investissement, la Ville de Bègles devra recourir à l'emprunt dès 2024. Cette recherche de financement par l'emprunt se poursuivra sur les prochains exercices au regard notamment de la concrétisation des projets de mandat, mais également en fonction de sa capacité à autofinancer en partie ces investissements nouveaux (Cf. graphique ci-dessous).



Les niveaux d'épargne attendus et le PPI annoncé conduiront à une hausse progressive de l'encours de dette qui plafonnerait à 29,4 M€ en 2027 avant de diminuer en 2028 à 27,2 M€. La capacité de désendettement permet de mesurer en combien d'années l'encours de dette serait résorbé, si l'intégralité de l'épargne brute lui était consacré.

Ce taux actuel de 1,1 année passerait à 8 années en 2028.



La capacité de désendettement demeure en dessous du seuil de vigilance de 10 années, 12 années étant le seuil d'alerte prévu par l'Etat dans la version initiale du projet de loi de programmation des finances publiques.

\*\*\*

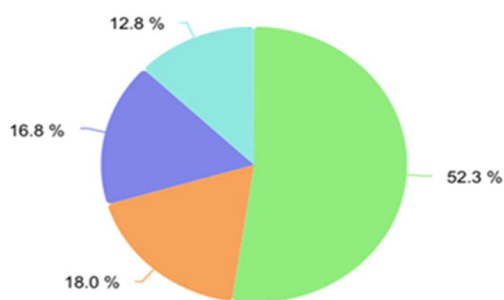
Ainsi, la ville de Bègles adopte un plan pluriannuel d'investissements très ambitieux et inédit pour répondre aux besoins de ses habitantes et habitants et faire face aux défis environnementaux et de justice sociale, tout en intégrant la démocratie participative. Elle dispose d'indicateurs financiers très favorables qui lui permettent d'aborder ce virage sereinement. La Ville devra poursuivre sa recherche de marges de manœuvre afin de préserver les taux d'épargne qui demeurent toujours favorables en fin de mandat.

## ANNEXES

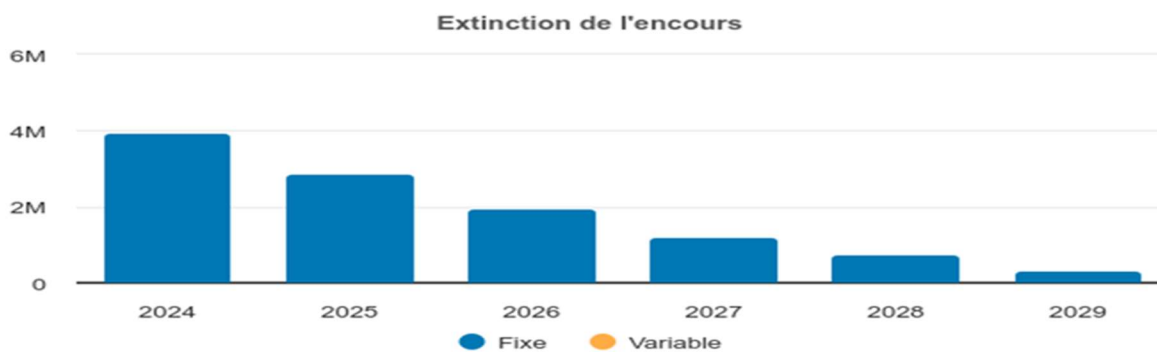
### ANNEXE 1 : Etat de la dette

#### Répartition de l'encours de dette par prêteurs (hors nouveaux emprunts)

Prêteur	Notation MOODYS	%	Montant
C.L.F./DEXIA	-	52,32	2 044 495,68
Société Générale	-	18,04	704 968,13
Caisse d'Epargne	-	16,85	658 333,41
La Banque Postale	-	12,79	500 000,00
<b>TOTAL</b>			<b>3 907 797,22</b>



#### Extinction de la dette à ce jour (hors emprunts nouveaux)





Ex.	Encours début	Annuité	Intérêts	Taux moy.	Taux act.	Amort.	Solde
2024	3 957 797,22	1 243 915,24	158 259,81	4,26%	4,29%	1 085 655,43	1 243 915,24
2025	2 872 141,79	1 029 414,99	112 395,42	4,26%	4,29%	917 019,57	1 029 414,99
2026	1 955 122,22	815 914,97	76 541,26	4,24%	4,31%	739 373,71	815 914,97
2027	1 215 748,51	525 815,29	48 548,93	4,18%	4,29%	477 266,36	525 815,29
2028	738 482,15	437 237,08	29 440,84	4,17%	4,26%	407 796,24	437 237,08
2029	330 685,91	344 289,33	13 603,42	4,38%	4,31%	330 685,91	344 289,33

## ANNEXE 2 : Rapport d'orientations budgétaires 2024 : dépenses de personnel

- Références :

Loi 2015-991 du 7 août 2015 (article 107)

Décret d'application n° 2016-841 du 24 juin 2016 (article 1).

- Principales dispositions :

L'article 107 de la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation de la république (loi NOTRE) modifie le Code Général des Collectivités Territoriales en ajoutant une obligation d'information du Conseil Municipal en matière de dépenses de personnel.

En effet, dans les communes de plus de 10 000 habitants, le maire doit présenter un rapport qui comporte des données relatives à la structure et l'évolution des effectifs, et des dépenses de personnel. Ce rapport précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail.

Le décret d'application n°2016-841 du 24 juin 2016 vient préciser le contenu de ce rapport construit en deux parties :

- La première indique la situation des effectifs et des dépenses au 31/12/2023
- La seconde porte sur les prévisions 2024 concernant ces mêmes indicateurs

Ce document d'analyse comparée sera exposé le 13 février 2024, lors de la séance du conseil municipal.

## I – Structuration des effectifs

### *Evolution de la répartition des agents titulaires et contractuels au 31/12*

	2021		2022		2023	
Statut	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%
Fonctionnaires	356	73.7	364	75.5	362	72.4
Contractuels	127	26.3	118	24.5	138	27.6
Total général	483	100	482	100	500	100

Depuis 3 ans, la part du nombre de fonctionnaires reste supérieure à 70 %. Après une hausse en 2022 due aux stagiatisations de contractuels, une légère baisse apparaît en 2023 qui s'explique en partie par la difficulté de recruter des fonctionnaires.

### *Evolution de la répartition des agents titulaires et contractuels par catégorie hiérarchique au 31/12*

	2021		2022		2023	
Catégories	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%
Catégorie A	34	7	34	7	37	7
Catégorie B	63	13	77	16	80	16
Catégorie C	386	80	371	77	383	77
Total général	483	100	482	100	500	100

La répartition des agents par catégorie reste constante depuis 2021, soit 77 % de C, 16 % de B et 7 % de A.

### *Evolution des effectifs par filière*

	<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>
<b>Filières</b>	Nbre	Nbre	Nbre
Filière administrative	112	112	114
Filière technique	179	181	189
Filière sportive	14	10	13
Filière culturelle	26	25	26
Filière sociale / médico-sociale	43	42	38
Filière animation	105	108	116
Filière police municipale	4	4	4
<b>Total général</b>	<b>483</b>	<b>482</b>	<b>500</b>

L'augmentation d'effectif la plus importante se situe au niveau de la filière animation. Concernant la filière sociale, certains agents ont changé de filière sans changer de poste. De plus, des ATSEM parties à la retraite ont été remplacées par des agents techniques.

Au 31/12/2023, il y a une hausse des effectifs, soit 18 agents de plus qu'en 2022.

## II – Temps de travail

### *Mise en place des 1607 h*

Depuis le 1er janvier 2023, l'ensemble des agents de la collectivité travaille 1607 heures conformément à la réglementation.

Trois groupes d'agents disposent d'une annualisation du temps de travail : les agents polyvalents des écoles (agents de restauration et entretien), les ATSEM et les animateurs.

Pour les autres services, 4 cycles horaires sont possibles :

- cycle horaire de 35h ne génère pas de RTT (CDD de remplacement < 1 an)
- cycle horaire de 36h générant 6 RTT
- cycle horaire de 37h générant 12 RTT
- cycle horaire de 39h générant 23 RTT

### *Poursuite de la mise en place du télétravail*

Le télétravail a été instauré en 2022.

Les agents ont la possibilité de télétravailler 1 jour par semaine ou 4 jours dans le mois. Une indemnité journalière leur est versée par jour de télétravail.

Ce dispositif permet un meilleur équilibre entre vie privée et vie professionnelle.

### *Evolution des heures complémentaires et supplémentaires effectuées*

Filières	2022			2023		
	Nbre Heures compl.	Nbre Heures sup	Total	Nbre Heures compl.	Nbre Heures sup	Total
Administrative	188	1265	1453	96	358	454
Technique	4885	2607	7492	2470	1962	4432
Sportive	68	122	190	0	8	8
Culturelle	43	267	310	30	249	279
Sociale / médico-sociale	5	24	29	5	21	26
Animation	452	1525	1977	2462	370	2832
Police municipale et ASVP	20	149	169	0	107	107
TOTAL	5661	5959	11620	5063	3075	8138

Les heures supplémentaires ont significativement diminué. Ceci s'explique en partie par le passage aux « 1607 heures » de travail effectif et la volonté de privilégier la récupération à l'indemnisation.

Les heures complémentaires restent stables et sont générées par le taux d'emploi à temps non complet des agents de remplacement dans les filières animation et technique.

### III - Dépenses de formation

Organismes de formation		Montant 2022	Montant 2023
CNFPT (cotisation annuelle obligatoire)	Chapitre 012	101 991	111 437
Autres organismes	Chapitre 011	29 008	41 011
TOTAL		130 999	152 448

En 2023, la Ville a consacré 152 448 € pour la formation de ses agents, dont 41 011 € en complément de la cotisation obligatoire au CNFPT de 1 %.

En 2022 et 2023, le budget formation était de 45 000 €. En 2022, celui-ci n'a pas été totalement utilisé du fait de la période de sortie de la crise sanitaire.

La ville souhaite poursuivre sa volonté de former ses agents notamment dans les domaines suivants :

- Le management à destination des cadres,
- La formation des agents des écoles et des crèches (1ers secours, gestes et postures),
- Les compétences liées aux connaissances de base et à la sécurité à destination des agents (CACES, SST, formations obligatoires PM, Habilitations électrique...).

La collectivité privilégie les formations organisées par le CNFPT, car déjà financées par la cotisation obligatoire et laisse ainsi la possibilité de recourir à d'autres organismes pour des formations spécifiques.

#### IV – Dépenses d'action sociale

Actions sociales	2022		2023	
	Nombre d'agents concernés	Montant versé	Nombre d'agents concernés	Montant versé
Participation aux frais de séjours enfants en centre de loisirs, vacances, enfant handicapé	25	11 565	31	18 475
Primes retraite	11	37 622	10	32 955
Participation mutuelle Santé	246	95 506	278	95 433
Participation mutuelle Prévoyance	259	42 889	267	43 406
Participation au Transport – forfait mobilité durable	120	24 281	141	33 734
<b>TOTAL</b>		<b>211 863€</b>		<b>224 003€</b>

Le nombre de bénéficiaires a augmenté en 2023.

Le montant par prestation reste le même à l'exception de la participation transport qui a augmenté au 1<sup>er</sup> septembre 2023 (de 50 % à 75 %).

En 2024, il est prévu de revoir à la hausse le montant de la participation à la complémentaire santé.

## V – Evolution des effectifs permanents en 2024

### *Départs prévisibles en 2024 qui ne seront pas remplacés*

Motif de départ	A	B	C	Gains
Disponibilité				
Retraite		1		34 500€
Retraite pour invalidité			2	40 000€
Mutation / Détachement			1	40 000€
Tous motifs	0	1	3	114 500€

En 2024, 4 agents vont quitter la collectivité et ne vont pas être remplacés car déjà pourvus.

### *Recrutements prévisionnels en 2024 : Création d'emplois*

Secteur d'activité	A	B	C	Coût
2 ASVP			2	85 700€
Reprise en régie du BT emploi	1	1	1	110 000€
Ouverture de classe		1	5	80 400€
TOTAL	1	2	8	276 100€

La création du service développement économique et emploi entraîne la création de 3 emplois permanents dont 1 sera affecté à un agent en reclassement.

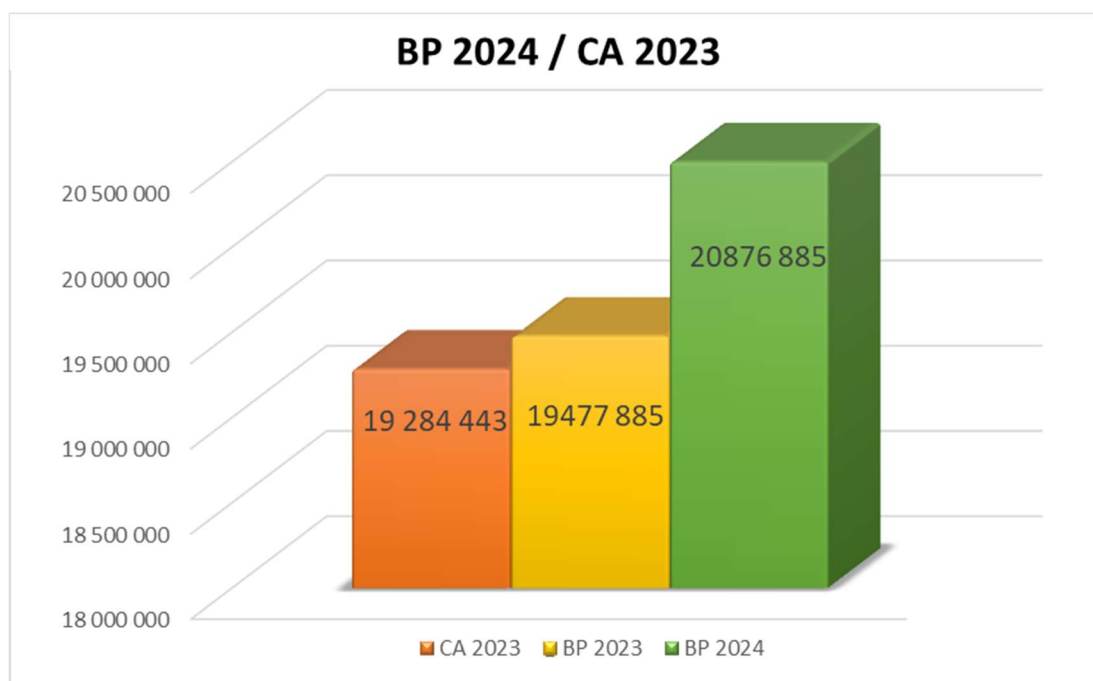
Au niveau des écoles, l'ouverture de classes à la rentrée scolaire 2024 entrainera le recrutement de 3 ATSEM, 1 responsable périscolaire, 1 agent d'entretien et 1 animateur.

L'extension de la zone bleue et la volonté de renforcer les missions d'ilotage nécessite de recruter 2 ASVP.



## VI – Evolution des dépenses de personnel BP 2024 / CA 2023

### Détail des écarts BP 2024 / CA 2023



L'évolution prévue des dépenses de personnel pour 2024 s'élève à + 1 592 442 €, soit une augmentation de 8,2 % par rapport au Compte Administratif 2023.

En comparaison du BP 2023, le BP 2024 augmente de 1 399 000 €, soit 7,18 %.

Cette augmentation se justifie par plusieurs facteurs.

La masse salariale prévue pour 2024 est impactée par les mesures imposées par l'Etat, telles que l'augmentation de la valeur du point d'indice et l'attribution des 5 points pour un montant de 463 700 € (+ 33.1 % de l'augmentation).

La création de nouveaux emplois due à de nouveaux besoins représente 19,7 % de l'augmentation, soit 276 100 €. Il s'agit de l'ouverture de classes à la rentrée prochaine, le recrutement de 2 ASVP supplémentaires ainsi que la création du service développement économique et emploi.

Les deux autres facteurs impactant la masse salariale en 2024 sont la GVT (Glissement Vieillesse Technicité : avancements d'échelon, de grade, promotion interne) pour 180 000 € (12,9 %) et les 3 grandes décisions prises en faveur du pouvoir d'achat des agents, dont le montant est estimé à 329 000 € (23,5 %) et qui sont :

- La revalorisation du RIFSEEP (230 000 €), dont l'objectif sera d'effacer les différences de régime indemnitaire entre les fonctionnaires et les contractuels de catégorie C ;
- L'augmentation de la participation employeur à la complémentaire santé (22 000 €) pour pallier l'augmentation de 10 % de la cotisation imposée par la mutuelle ;

- L'attribution de la prime pouvoir d'achat (77 000 €).

L'organisation des élections européennes, la mise en stage, l'augmentation de la prise en charge des abonnements de transport, le versement d'indemnités chômage, l'augmentation du nombre d'agents éligibles au versement mobilité ou l'indemnité télétravail, ainsi que l'augmentation du taux de cotisation pour les accidents de travail participent également à l'augmentation globale de la masse salariale.

## VII - Conclusion sur les dépenses de personnel

Le BP 2024 (20 877 K€) augmente de 1 399 K€, soit **+7,2 %** par rapport au BP 2023.

Cette augmentation est essentiellement due à l'impact en année pleine de l'augmentation du point et l'attribution des 5 points au 1/1/2024, à la validation de 3 actions en faveur des agents (revalorisation du RIFSEEP, augmentation de la participation employeur à la complémentaire santé et attribution de la prime pouvoir d'achat), ainsi qu'à la création d'emplois permanents dans le cadre de nouveaux besoins ou services.

## VIII – Etat annuel de l'ensemble des indemnités des élus de la ville de Bègles - 2023

Vu l'article L.2123-24-1-1 du Code Général des Collectivités territoriales ;

Vu la loi Engagement et Proximité n°2019-1461 du 27 décembre 2019 ;

« Chaque année, les communes établissent un état présentant l'ensemble des indemnités de toute nature, libellées en euros, dont bénéficient les élus siégeant au conseil municipal, au titre de tout mandat et de toutes fonctions exercées en leur sein et au sein de tout syndicat au sens des livres VII et VIII de la cinquième partie ou de toute société mentionnée au livre V de la première partie ou filiale d'une de ces sociétés. Cet état est communiqué chaque année aux conseillers municipaux avant l'examen du budget de la commune. »

Au titre de l'année 2023 :

Nom-et-prénom-des-élus	Qualité	Indemnités-ville-de-Bègles-(€)	Indemnités-Autres-mandats-(€)
BAGATE-Christiane	Conseiller-municipal	2151,06	13447,21
BAUDRAIS-Christelle	Adjointe-au-Maire	13571,88	0
BENJELLOUN-MACALLI-Nadia	Adjointe-au-Maire	13571,88	0
BENKHELOUF-Idriss	Conseiller-municipal	3421,32	0
BOIVINET-Vincent	Adjoint-au-Maire	13571,88	0
CABRERA-Fabienne	Adjointe-au-Maire	13571,88	0
CAMI-Catherine	Adjointe-au-Maire	13571,88	0
CHAUVET-Marc	Adjoint-au-Maire	13571,88	0
CHEBANT-Kewar	Conseiller-municipal	2949,67	0
COHEN-LANGLAIS-Amélie	Adjointe-au-Maire	13571,88	0
CORNACCHIARI-Typhaine	Conseillère-municipale	3421,32	13447,21
D'ANCONA-Benoit	Conseiller-municipal	3421,32	0
DA-COSTA-Fabienne	Conseillère-municipale	2151,06	0
DARCOS-Florian	Conseiller-municipal	8200,56	0
DESBATS-Aurélien	Conseiller-municipal	3421,32	0
DESVALOIS-Laure	Conseillère-municipale	3421,32	0
ENNAJHI-Nabil	Conseiller-municipal	5699,04	0
FEDOU-Xavier-Marie	Adjoint-au-Maire	13571,88	0
GOUDICHAUD-Olivier	Adjoint-au-Maire	13571,88	0
GUEYE-Seynabou	Conseillère-municipale	2151,06	0
HADJ-ABDELKADER-Sadia	Conseillère-municipale	3421,32	0
JAMET-DIEZ-Bénédicte	Adjointe-au-Maire	13571,88	0
JAN-Guérolé	Conseiller-municipal	5699,04	0
JEANNOT-Sylvaine	Conseillère-municipale	3421,32	0
LABADIE-Pascal	Conseiller-municipal	8200,56	0
LUCBERNET-Edwige	Adjointe-au-Maire	13571,88	0
MICHRIFY-Mohammed	Conseiller-municipal	2151,06	0
OUALLET-Pierre	Adjoint-au-Maire	13571,88	0
PEDREIRA-DIAS-Alexandre	Conseiller-municipal	2151,06	0
PIROTH-Marie-Laure	Conseillère-municipale	5699,04	0
RAYNAUD-Jacques	Conseiller-municipal	3421,32	37474,81
ROSSIGNOL-PUECH-Clément	Maire	60105,72	30855,91
TARIS-Isabelle	Conseillère-municipale	3421,32	33496,32
TEURLAY-NICOT-Isabelle	Conseillère-municipale	2151,06	0
THOMAS-Christophe	Conseiller-municipal	2151,06	0

Les indemnités des élus liquidées en 2023 sont les suivantes :

		Mandaté 2023
6531	Indemnités	305 265,49
6533	Cotisations de retraite	28 750,51
6534	Cotisations de sécurité sociale - part patronale	20 116,69
65371	Compensations pour formation	0,00
65372	Cotisations au fonds de financement de l'allocation de fin de mandat	1 178,90

